

droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

NOVEMBRE 1970 • N° 297 • PRIX : 2,50 FRANCS

FERNAND



fais-nous
RIRE!

Double scandale à Nancy



Choléra : un drame
à l'échelle du monde

LES ÉCOLIERS des bidonvilles

Vous POUVEZ faire un de ces voyages...

Une bonne nouvelle...

Un cadeau de plus s'ajoute à ceux qui avaient été annoncés pour les souscripteurs des Bons de Soutien édités par le M.R.A.P. : UN VOYAGE DE 4 SEMAINES A CUBA POUR DEUX PERSONNES.

En juin dernier, lorsqu'a commencé leur diffusion, 5 VOYAGES-VACANCES POUR DEUX PERSONNES étaient déjà énumérés sur les Bons de Soutien. Il y en aura donc un 6^e, bien qu'il ne figure pas sur la liste primitivement imprimée; chacun est à même d'en bénéficier, quelle que soit la date de son versement.

Les autres voyages prévus, rappelons-les, sont les suivants : AFRIQUE NOIRE, YUGOSLAVIE, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE, IRLANDE, LONDRES.

A quoi s'ajoutent : un téléviseur-couleur, des appareils-photo, des appareils électroménagers et des centaines d'autres cadeaux...

ATTENTION !

En raison de ce fait nouveau, et pour permettre à tous les souscripteurs qui le désirent de se procurer les Bons de Soutien du M.R.A.P., la date du tirage est reportée du 15 novembre au SAMEDI 12 DECEMBRE 1970.

Ce tirage aura lieu publiquement au siège du M.R.A.P. (à 16 H), 120, rue Saint-Denis (Métro : Etienne-Marcel), dans le cadre de la GRANDE VENTE DE L'AMITIE (5 décembre-5 janvier) où vous pourrez vous procurer vos cadeaux de fin d'année (livres, disques, cartes, objets et gadgets de divers pays). Chacun y sera le bienvenu !

Les résultats du tirage des Bons de Soutien seront publiés intégralement dans le numéro de décembre-janvier de « DROIT & LIBERTE », la revue mensuelle du M.R.A.P.

TROIS FRANCS CONTRE LE RACISME

Pour participer au tirage, pour contribuer à l'action contre le racisme, réglez d'urgence vos Bons de Soutien (si vous ne l'avez déjà fait); demandez-en d'autres à diffuser dans votre entourage. Le Bon de Soutien : 3 F. Le carnet : 30 F (C.C.P. - M.R.A.P. 14 825.85 PARIS).



Elie Kagan

Le tirage des Bons de Soutien de 1969 a donné lieu à l'attribution d'une Honda N 360, qui est échue à M. et Mme Haoudji, de Narbonne. Ci-dessus : l'heureux gagnant prenant possession de la voiture, qui lui est remise par Pierre Paraf, président du M.R.A.P., et Albert Lévy, secrétaire national.



Cuba



Afrique
noire



Agnès Varda



D.R.

Yougo-
slavie



R.D.A.



D.R.



D.R.

Irlande



Londres



D.R.

...vous DEVEZ apporter votre soutien au M.R.A.P.

Croix celtique et croix gammée

Dans le dernier numéro de « Droit et Liberté » un correspondant, M. Pierre Le Bihan, fait allusion à plusieurs inscriptions racistes accompagnées de la croix celtique. Je crains que ce monsieur n'ait confondu la croix celtique (dénomination plutôt fautive, car il s'agirait alors du **Triskel**) avec la croix gammée, ou **Swastika**, sinistrement connue (ce qui est d'ailleurs regrettable, car Hitler a utilisé là un des symboles religieux hindous et même tibétains).

Revenant au Triskel, il s'agit là d'un des plus anciens symboles de la race celte. Il figure notamment sur le drapeau de l'île de Man. (Man, 572 km², s'affranchit peu à peu de la domination anglaise).

Le peuple celte est une grande race dont les territoires se sont vus, au fur et à mesure des siècles, coloniser par d'autres peuples. Quelques exemples : Bretagne, Irlande, Ecosse, Pays de Galles, Man, sans oublier la Galice, terre celte d'Espagne (cette énumération n'étant pas limitative).

Le racisme s'exerce de façon moins visible à l'égard de ces peuples, par ceux qui ont ou avaient accaparé leurs territoires. Pour ce qui est de la Bretagne, il ne faut pas croire, comme on le dit dans les ouvrages scolaires, d'ailleurs remplis d'autres mensonges, que le mariage de la duchesse Anne était d'amour. La petite duchesse n'a cédé qu'en dernière limite, craignant pour son pays : les armées françaises, et autres d'Europe, étaient aux frontières, prêtes au pillage... Il serait possible d'écrire des pages, des livres, des bibliothèques sur le cas celte...

Albert DUVEAU,
35-Saint-Jean-sur-Couesnon.

N.D.L.R. Le problème celte est une chose ; l'utilisation de la croix celtique (croix inscrite dans un cercle) par les groupes racistes d'extrême-droite en est une autre. On ne saurait confondre, ni même lier l'une à l'autre. Si les héritiers du nazisme ont recours aujourd'hui à ce sigle, c'est sans aucun doute parce qu'ils n'ont pas osé reprendre la croix gammée, trop discréditée par les crimes hitlériens. Ce changement... graphique ne trompe personne.

J.-M. FANTON,
Paris-14^e.

DANS NOTRE



COURRIER

Avec « D. L. » contre « Minute »

Si le périodique « Minute » intègre du particulier au général sur un méfait prétendu d'un Nord-Africain contre une jeune fille, qu'il me soit permis de dériver (pour continuer la métaphore mathématique) d'une certaine presse en général à la particularité « Minute », pour dire que cet organe monte en épingle des faits réels ou imaginaires, dont des Français de race pure, la face redressée au point d'en être horizontale, se rendent journellement coupables, et que « Minute » ne stigmatise pas...

Cher M.R.A.P., parce que tu tends à inculquer à qui veut te lire, ou t'écouter, qu'un homme est respectable parce qu'il est un homme, sans tirer des conclusions, quelles qu'elles soient de la couleur de sa peau, cher M.R.A.P., je suis avec toi et avec « Droit et Liberté », que je lis toujours avec intérêt, mêlé d'indignation contre les procédés des racistes, des antisémites, des xénophobes et des fauteurs de guerre.

Je déclare ici me solidariser entièrement avec « Droit et Liberté » contre les allégations de « Minute », souhaiter au premier un succès total dans son procès, et assurer notre mensuel de mon admiration pour son courage, de mon entier dévouement.

Pourquoi ?

« Minute » (n° 442, p. 7), sous la plume de François Bri-gneau, parle, à propos de Nasser, de « l'Arabe mégalo-mane et frénétique... que seuls peuvent pleurer ceux qui furent, sont et seront les ennemis de la France ». Il ironise, dans un entrefilet, sur le « roi nègre » du Tchad.

Pourquoi cette insistance à désigner chaque homme par sa « race » ? Pourquoi présenter ainsi comme des ennemis tous les Arabes et quiconque ne fait pas preuve envers eux d'une hostilité fanatique ?

N'est-ce pas du racisme ?
Jean-Claude GAMAPOU,
Paris.

M.R.A.P. ou MRAP ?

Par la rubrique « Dans notre courrier », je constate que tout le monde n'est pas d'accord pour maintenir le mot « antisémitisme » dans la dénomination de notre Mouvement. Je trouve également qu'en nommant cette forme particulière de racisme, on semble donner à l'antisémitisme, une place prépondérante. Aussi, je partage le point de vue exprimé par M. R. Lapatie, d'Orthez, dans le numéro d'octobre.

Il est évident que lorsqu'un mouvement est connu sous un sigle déterminé, il est délicat d'un changer. En supprimant le mot « antisémitisme », cela donnerait M.R.P., comme on l'a déjà dit, ce qui provoquerait une confusion.

Mais il n'y aurait pas, dans ce cas, nécessité absolue de laisser le A de côté. On pourrait très bien écrire MRAP sans ponctuation : le RA deviendrait simplement la première syllabe du mot racisme. Un sigle ne se fabrique pas nécessairement avec la première lettre de chaque mot suivie d'un point.

Si la présence du A n'était pas impérative, ne pourrait-on

pas, par exemple, remplacer antisémitisme par intolérance (ce qui donnerait M.R.I.P.). Ainsi, toutes les formes de discrimination seraient placées sur un pied d'égalité. On pourrait aussi imaginer M.R.X.P., le X venant pour xénophobie.

Georges A. BLUM,
67-Strasbourg.

De nous...

Je compte régler prochainement les bons de soutien du M.R.A.P. A la différence du mouvement raciste et néo-faciste « Ordre nouveau », le M.R.A.P. n'a pas l'argent de la haute finance lui permettant de coller à tous les coins de rues de grandes affiches. Ce n'est que de nous, ses membres et sympathisants, que dépendent sa vie et son action.

J.-P. LAPARRA,
Paris-15^e.

Juifs et Arabes

Je constate avec tristesse que le racisme existe toujours — souvent à l'état latent — chez les Français et même, hélas ! chez des enseignants.

Je suis moi-même profondément troublée par la guerre au Proche-Orient. J'avoue que, parfois, je dois lutter contre une certaine forme d'antisémitisme que, pourtant, je n'assimile pas à l'antisémitisme. Mais je connais aussi des Juifs qui font preuve de racisme à l'égard des Arabes.

Juifs et Arabes sont pour moi des hommes égaux. Votre revue a le grand mérite de m'aider à y voir clair. Vos articles sur Israël, la Palestine, le peuple arabe sont d'un parfait humanisme.

Puisse le monde, un jour, ignorer ce mal monstrueux et stupide qu'est le racisme, quel qu'il soit.

Paulette COMBALUZIER,
84-Avignon.

Attention

Le prochain numéro de *Droit et Liberté* sera un **numéro double**, contenant une série d'articles, documents et dossiers consacrés à l'Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale (voir page 35).

Daté décembre 1970-janvier 1971, il paraîtra vers le 20 décembre.

dans ce numéro

DOUBLE SCANDALE A NANCY

Slogans antijuifs dans une manifestation de commerçants. Refus de servir les travailleurs turcs dans une brasserie. Double riposte du M.R.A.P. (p. 6).

A PROPOS D'UN ARTICLE DE « MINUTE »

Des faits, des chiffres sur la criminalité algérienne en France (p. 7).

SPORT ET APARTHEID

Quand « L'Équipe » plaide pour la ségrégation raciale (p. 10).

* LE DOSSIER DU MOIS

LES ÉCOLIERS DES BIDONVILLES

Un dossier du C.L.E.P.R. : une série d'observations émanant d'enseignants (p. 17 à 24).

CHOLÉRA : UN DRAME A L'ÉCHELLE DU MONDE

En santé publique, nous devenons de plus en plus solidaires d'un continent à l'autre (p. 25).

FERNAND, FAIS-NOUS RIRE

Fernand Raynaud parle de son travail et raconte l'histoire de « L'étranger » (p. 30).

NOTRE COUVERTURE : Un ghetto scolaire dans le ghetto social. (Photo Gérald Bloncourt.)

droit & liberté

MENSUEL

120, rue Saint-Denis Paris (2^e)
Tél. 231 09-57 C.C.P. Paris 6070 98

ABONNEMENTS

- Un an : 25 F
 - Abonnement de soutien : 50 F
- Amilley, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 25 F. Autres pays : 35 F. Changement d'adresse : 1 F.

Directeur de publication :
Albert Lévy

Imprimerie La Haye-Mureau

DROIT ET LIBERTÉ — N° 297 — NOVEMBRE 1970

éditorial

Deux enfants

DES amis nous disent parfois que « **Droit & Liberté** » en appelle trop souvent à l'indignation de ses lecteurs, et peut engendrer, par les informations qu'il rapporte, une tristesse décourageante.

Il est certain que notre revue, loin de se cantonner dans la description des maux que nous avons à combattre, a pour but essentiel de mobiliser les antiracistes, et de favoriser leur action. Nous nous efforçons donc de leur présenter, en même temps que les faits nécessitant une riposte, les réalisations, les initiatives, les prises de position positives et exemplaires dont nous avons connaissance. L'existence de « **Droit & Liberté** », du M.R.A.P., avec ses militants, ses comités, dont la vigilance et la combativité ne sont jamais en défaut, ne constitue-t-elle pas, en elle-même, une aide et un réconfort considérables à tous ceux qui souffrent du racisme, ou entendent s'y opposer ? Nous nous employons sans cesse à améliorer notre formule. Mais ce n'est pas toujours que l'on peut fustiger **par le rire** le racisme bête et méchant, comme Fernand Raynaud nous en offre l'occasion dans le présent numéro... Et puis, il y a la réalité quotidienne.

HELAS ! Plusieurs « faits divers » tragiques retiennent ce mois-ci notre attention. Par deux fois en quelques jours, des enfants sont morts par le feu dans des bidonvilles : à Noisy-le-Grand et à Nanterre.

Au début de l'année, c'était la mort de cinq travailleurs africains — asphyxiés pour avoir tenté de se chauffer dans leur chambre d'Aubervilliers — qui suscitait l'émotion de l'opinion et de la presse. Périodiquement, des baraques flambent, on déplore des victimes, brûlées ou intoxiquées, dans ces mesures de bois et de carton goudronné, où des dizaines de milliers d'immigrés abritent leurs familles. Ce n'est pas le fait du hasard. Les spécialistes sont formels : de tels drames ont pour causes les conditions misérables de logement et de chauffage, la concentration excessive dans d'étroits espaces sans confort.

DEUX enfants. Et le temps est encore doux. Qu'en sera-t-il en plein hiver quand, pour faire face au froid pénétrant entre les planches disjointes, les habitants de ces taudis chaufferont à blanc leur poêle de fortune ?

Des vies sont menacées. Sans relâche, il faut dénoncer ce scandale. Alors que des sommes énormes sont retranchées aux Allocations familiales des travailleurs immigrés, pour permettre au Fonds d'Action Sociale de leur construire des logements, les mesures prises sont dérisoirement inférieures aux besoins.

Répondant le 27 octobre à une question d'un député, le ministre concerné indiquait que le nombre de lits financés à l'intention de ces travailleurs était passé de 10 500 en 1969 à 17 500 en 1970, et serait porté à 22 000 en 1971. Ces progrès montrent que les multiples appels, protestations n'ont pas été vains, que la prise de conscience du problème, se généralisant, peut conduire à des changements. Notons pourtant que, du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre, 9 000 personnes seulement ont été relogées sur les 50 000 qui peuplent les bidonvilles dans la région parisienne. Et où logent les nouveaux travailleurs étrangers que les employeurs réclament au nombre de plus de 100 000 par an ? On sait que la destruction de bidonvilles ou de taudis se traduit souvent par un entassement accru ou, simplement, l'édification d'autres baraques... un peu plus loin.

On fait venir les immigrés. Ils travaillent. Ils paient. Ils ont droit à des conditions décentes. Leurs enfants ont droit à la vie.

Albert LEVY.

Double scandale à Nancy

Slogans antijuifs dans une manifestation de commerçants. Refus de servir les travailleurs turcs dans une brasserie. Double riposte du M.R.A.P.



Un dimanche aux « Deux-Hémisphères ».

« Si ça continue, s'ils le veulent, on en viendra là. Oui, on pendra les curés et les juifs par paquets de dix. On s'est battu contre les Boches, on saura se battre contre les exploiteurs... »

C'est *L'Est républicain* du 29 septembre qui rapporte ces propos, tenus par un dirigeant de Meurthe-et-Moselle du C.I.D.-U.N.A.T.I., lors de la manifestation organisée la veille à Nancy. Cette manifestation où devaient s'exprimer les revendications des commerçants et artisans, prit, on le sait, un tour violent après l'occupation de la Caisse d'assurance-maladie. Retrouvant une tradition illustrée naguère par le poujadisme, plusieurs orateurs du meeting tenu place Carnot n'hésitèrent pas à lancer des slogans antisémites. Toujours selon le journal, un membre de la « Collégiale nationale » du C.I.D.-U.N.A.T.I., M. Couchot, dénonça et fustigea, « les ennemis des petits commerçants et artisans, savoir les technocrates, les grandes banques juives, les politiciens à la solde de Rothschild... » et quelques autres « têtes de Turcs ».

Langage bien connu, qui se caractérise comme toujours, par le refus d'analyser les causes réelles de la situation difficile que connaissent le petit commerce et l'artisanat. Disons-le tout net : détourner la colère contre « les juifs » a toujours été une forme de diversion (parmi d'autres) ayant pour effet de nuire à l'union et à l'action efficace d'une catégorie sociale en lutte pour la défense de ses droits et de ses revendications.

Aussitôt donc, le Comité du M.R.A.P. de Meurthe-et-Moselle a élevé une vigoureuse protestation publique et décidé de déposer plainte contre les auteurs de ces slogans fascistes. La Communauté israélite de Nancy a fait de même, en dénonçant « cette résurgence d'un antisémitisme aussi stupide que repoussant », tandis que le D^r Bloedet et le professeur Gérard Weill portaient plainte à titre individuel et que diverses associations, telles que l'Amicale des anciens déportés, l'Union des anciens combattants juifs,

l'U.J.R.E. exprimaient également leur indignation.

Si le Parquet semble peu pressé d'engager des poursuites, cette affaire a suscité dans l'opinion publique une émotion certaine, dont les responsables du C.I.D.-U.N.A.T.I. ont dû tenir compte. Après avoir, dans un premier temps, nié les faits, la « Collégiale régionale » de Nancy décidait deux semaines plus tard, de « faire une enquête sur les propos antisémites tenus par un de ses délégués de Meurthe-et-Moselle » ; précisant, que ce responsable était « suspendu pour l'instant de ses fonctions », elle ajoutait qu'il serait « exclu définitivement du mouvement si les faits qui lui sont reprochés sont prouvés ».

Les signataires de ce communiqué étaient présents au meeting, et l'on peut s'étonner de leurs doutes. Quant au responsable national du C.I.D.-U.N.A.T.I., M. Gérard Nicoud, il s'est adressé ensuite à la Communauté israélite de Nancy, pour lui faire part de ses excuses et de sa « réprobation totale envers les paroles inadmissibles proférées par un membre du bureau départemental », et annoncer que « nous avons immédiatement exclu ce sinistre personnage nommé M. Walzer ».

Cette mesure prouve que les protestations ont porté. Quoi qu'il en soit, la plainte contre X déposée par le M.R.A.P. demeure valable : quel que soit l'auteur de cette provocation raciste, il doit, après une enquête sérieuse encourir les sanctions pénales qui s'imposent.

« On ne sert pas les Turcs... »

En face de la gare de Nancy, se trouve une grande brasserie : « Les Deux Hémisphères » ; mais son enseigne ne doit pas faire illusion : tout ne tourne pas rond dans cet établissement. Les incidents qui s'y sont produits le premier dimanche d'octobre, en témoignent.

Au milieu de l'après-midi, plusieurs groupes de consommateurs s'installaient dans une des salles, à peu près vide avant leur arrivée. A une table, les animateurs

du Comité local du M.R.A.P. : Georges Gandweg, Léon Herzberg, Bernadette Rémy et quelques autres qui recevaient Albert Lévy, secrétaire national. A peine étaient-ils servis, que la venue d'autres clients suscitait une vive effervescence dans le café. Une femme, apparemment responsable, dans un état de grande excitation, s'exclamait : « Voilà les Turcs ! Ne les servez pas !... »

De fait, les garçons, obéissant aux ordres reçus, refusèrent de servir ces hommes, à la tenue correcte, qui attendaient en silence. Avec force gestes, la gérante les interpella : « Allez, partez ! On ne vous sert pas ici... »

Les militants du M.R.A.P., interviennent aussitôt fermement auprès de la direction pour exiger que cessent ces pratiques discriminatoires, dont ils avaient déjà été informés. Ne pouvant obtenir gain de cause, ils téléphonèrent à la police pour que ce refus de vente (condamné par la loi) fasse l'objet d'un procès-verbal.

En présence des agents, qui, déjà appelés la semaine précédente avaient... expulsé les travailleurs turcs et leurs amis, une bruyante discussion s'engage. Un gérant, le caissier s'en mêlent :

— Ces Turcs, ils passent toute l'après-midi avec une seule consommation, alors vous pensez, ça ne nous intéresse pas...

— Eh ! oui, renchérit un agent, si encore ils buvaient du champagne !...

— On n'est pas racistes !... Mais ici, ce n'est pas un centre d'accueil... Ils n'ont qu'à aller ailleurs.

— Bien sûr : un commerçant est libre de recevoir qui il veut.

Avec force, nos amis répondent à cette argumentation spéieuse. Si c'est une question de consommations, pourquoi ne pas demander à ces travailleurs d'en prendre une autre au bout d'un certain temps ; cela se fait, même sous la forme d'un panneau, dans des cafés parisiens où des clients (bien français) viennent regarder la télévision.

L'attroupelement, le bruit, amènent la direction à faire une concession. Après

avoir téléphoné au patron, le gérant annonce :

— Bon, pour aujourd'hui, on va les servir ; mais c'est la dernière fois !

Il va sans dire que cela ne donne satisfaction à personne. Les travailleurs turcs sortent, non sans qu'un étudiant venu pour les aider à remplir des papiers administratifs et à écrire des lettres, ait pris la parole, dénonçant devant l'ensemble des consommateurs les discriminations qui évoquent de tristes souvenirs.

Les responsables des « Deux Hémisphères » considèrent, dans ces conditions, que l'incident est clos. Les policiers aussi. Il faut que les militants du M.R.A.P. insistent longuement pour que ceux-ci viennent avec eux au commissariat central où ils vont déposer plainte. Là aussi, ils se heurtent d'abord à un refus : « C'est une question purement commerciale, leur soutient-on, et pas un cas de racisme. »

Nos amis soulignent au contraire que, même si le commerçant était lésé, même si des travailleurs turcs avaient commis un abus, on ne pouvait admettre que par une généralisation non moins abusive, on les sanctionne *avant*, qu'on refuse de les servir en raison de leur seule apparence, qu'on écarte certains clients à cause de leur nationalité, véritable ou supposée.

La situation inadmissible que de telles discriminations entraînent, apparaît clairement lorsqu'entre au commissariat un homme brun, grand, portant moustache noire. Le commissaire s'adresse à lui : « C'est vous le Turc ? Vous parlez français ?... »

C'était un dirigeant local du M.R.A.P. Cette méprise est convaincante. Du coup, la plainte est enregistrée. Mais, au niveau du Parquet, elle sera, quelques jours plus tard, rejetée. Le Comité du M.R.A.P. a donc décidé de se constituer partie civile.

Qui est raciste ?

Faut-il conclure de ces deux affaires, comme l'on fait certains, que « Nancy est une ville raciste », ou que nous l'en accusons ? Non évidemment.

C'est un hasard, bien sûr, si de tels incidents se produisent dans la même période, au même endroit. Ils témoignent d'un état d'esprit qui, hélas, sévit dans d'autres régions et dans d'autres villes. On ne saurait en inférer que l'ensemble des Français sont racistes. Au contraire, les promptes réactions de la presse, l'approbation manifestée de toutes parts au M.R.A.P. pour sa double riposte, prouvent qu'une large partie de l'opinion condamne le racisme et manifeste son indignation quand il éclate ainsi au grand jour.

On peut donc être optimiste. Tout en restant vigilant.

Louis MOUSCRON.

A propos d'un article de « Minute »

Des faits, des chiffres

La 3^e Chambre du Tribunal de grande instance de Paris fixera le 9 novembre la date du procès intenté à « Droit et Liberté » par un journaliste de « Minute ». Voici de nouveaux éléments sur cette affaire (1).

DANS l'article publié par *Minute* du 22-28 mai 1969, sous la signature de Pierre Desmaret, figuraient des chiffres, qualifiés par l'auteur d'« effrayants » sur la criminalité algérienne.

Après avoir indiqué que les Algériens sont un million en France, que 60 % sont fixés dans l'agglomération parisienne et que, parmi eux, « plus de 200 000 sont chômeurs », il précisait : « Dans la région parisienne, un tiers des vols avec violence, 39 % des vols à la roulotte, 55 % des vols à la tire, 33 % des délits de proxénétisme et 32 % des meurtres sont dus aux Nord-Africains. » Il était encore dit que « à la Santé, sur 3 000 détenus de Droit commun, 1 200 sont Algériens ».

Une première observation s'impose : le nombre des Algériens en France, sciemment gonflé pour accroître l'effet de panique, n'est pas d'un million comme l'indique l'auteur de l'article. Lors du recensement effectué par l'I.N.S.E.E. en 1968, ils étaient 471 020 — seul chiffre officiel valable lorsque l'article a été écrit (2). Si l'on ajoute les Français musulmans nés en Algérie (c'est-à-dire naturalisés) on obtient un total de 556 540. En outre, il ne saurait y avoir parmi eux 200 000 chômeurs, comme l'attrme M. Desmaret. En effet, on compte sur l'ensemble de cette population 154 040 enfants de moins de 15 ans, ce qui fait une population adulte de 402 500 dont 76 760 femmes.

Un étage plutôt inférieur...

Dans son numéro de juin 1969, *Droit & Liberté* apporte d'autres chiffres réfutant les affirmations de *Minute* : au 1^{er} avril 1969, selon le ministère de la Justice, il y avait 547 Nord-Africains sur 2 523 détenus à la Santé. *Minute*, là aussi, gonfle le chiffre et surtout cite une prison où, pour des raisons qui tiennent à des dispositions particulières de l'administration pénitentiaire, la proportion des Algériens est plus élevée que dans les autres. Pour l'ensemble de la France, sur 35 136 détenus, on comptait 2 190 Nord-Africains, et pas seulement des Algériens, soit 6,23 % du total.

Un récent rapport de Philippe Robert, P. Bismuth et T. Lambert, publié par le Service d'études pénales et criminologiques du ministère de la Justice, sur la criminalité des migrants en France, fournit d'autres données intéressantes. Il souligne que, dans beaucoup de statistiques, « la criminalité maghrébine avait été surestimée, car cette population est masculine à 80 % ». En effet, la proportion des délinquants par rapport à une population ne peut pas avoir la même signification

Or, une récente statistique du ministère de l'Intérieur (publiée en avril 1970) situe à 337 797 le nombre des salariés algériens. Même si le nombre total des Algériens en France a quelque peu augmenté de 1968 à 1970, il est clair que la marge du chômage est faible. On le comprend : les Algériens, comme tous les immigrés, viennent en France pour travailler afin d'envoyer des subsides à leur famille, le plus souvent restée au pays ; et comme, d'autre part l'économie française a besoin de cette main-d'œuvre, ils ne constituent pas une proportion importante des chômeurs ; leur chômage (dans la période qui suit leur arrivée) est conjoncturel et non pas structurel.

si celle-ci comprend essentiellement des hommes dans la force de l'âge, ou si l'on compte également les femmes, les enfants et les vieillards. Le calcul portant uniquement sur les populations d'hommes de 18 à 30 ans, indique en 1966 un taux de criminalité de 0,030 pour la France entière et de 0,046 pour les Maghrébins. D'une façon générale, et dans tous les pays, il y a une « criminalité spécifique » des migrants, due à leur inadaptation aux difficultés qu'ils rencontrent dans le domaine du logement et du travail, ainsi que dans leurs rapports avec la population locale (dont les préjugés et l'hostilité sont favorisés par des campagnes comme celles de *Minute*). De plus, les migrants sont, indique le rapport, « soumis à des contraintes sociales plus fortes et plus nombreuses que les indigènes », ce qui entraîne, en particulier, parmi eux une plus grande proportion « d'infractions contre la chose publique ». Le rapport indique d'une façon générale, sur la base des travaux scienti-

(1) Voir « Droit et Liberté » d'octobre 1970.
(2) Hommes et migrations, n° 113.

→ fiques réalisés dans plusieurs pays, « une augmentation régulière de la criminalité des migrants, qui demeure néanmoins à un étiage plutôt inférieur à celui de la criminalité du pays d'accueil »; il précise encore que « la criminalité des six premiers mois d'immigration est supérieure à celle des 18 mois suivants » et que l'« on note le passage progressif d'une criminalité spécifique à celle des pays d'accueil ».

Si « la criminalité des migrants maghrébins est la plus élevée » et si, pour eux,

Indignation sélective

C'est de cela que l'on doit se préoccuper si l'on veut réellement aboutir à une amélioration, et non pas aggraver l'isolement de cette communauté. On doit considérer les injustices dont elle est victime, et non pas comme le fait *Minute*, la mettre systématiquement en accusation.

Quoi qu'il en soit, les chiffres qui ressortent du document du ministère de la Justice s'inscrivent en faux contre ceux, grossièrement outranciers, avancés par *Minute*.

Si, d'après les statistiques ministérielles, on évalue les pourcentages des infractions commises par les Maghrébins (ces statistiques ne distinguent pas les Algériens; les pourcentages qui les concernent sont donc inférieurs à ceux qui englobent l'ensemble des Maghrébins), on obtient, classés par types d'infractions, les chiffres suivants (fort loin de ceux de *Minute*) :

Délinquance violente contre les biens : 5,11 %; délinquance astucieuse contre les biens : 1,97 %; délinquance banale contre les biens : 5,12 %; infraction contre les mœurs : 5,67 %; atteintes volontaires contre les personnes : 11,70 %; atteintes involontaires contre les personnes : 1,81 %; infractions contre la chose publique : 12,92 %.

Si l'on étudie les condamnations prononcées en Cour d'assises en 1967, on constate que 7 % des meurtres et 6,66 % des viols ont été commis par des Maghrébins. Il est normal de s'indigner contre de tels crimes et d'en souhaiter la juste répression. Mais ce qui est anormal c'est l'indignation sélective de *Minute* : elle n'éclate, pour les viols, que dans 6,66 % des cas; 93,34 % des viols laissent indifférents les rédacteurs de cet hebdomadaire. De plus, lorsque *Minute* consacre ses gros titres et ses articles virulents aux « viols d'Algériens » ou à la « pègre algérienne », les crimes commis ne lui sont qu'un prétexte pour susciter la méfiance et la haine envers l'ensemble de la communauté algérienne.

Les données statistiques officielles, il est vrai, sont récusées d'avance par le

« la surcriminalité violente » est plus accentuée que dans d'autres immigrations, cela s'explique aisément par leurs conditions de vie et par les séquelles de la guerre d'Algérie. Le document du ministère de la Justice souligne aussi le rôle de la « distance socio-culturelle » entre la société d'origine et la société d'accueil; cette « distance » est particulièrement grande pour les Maghrébins qui, contrairement à la plupart des autres immigrés, viennent d'une société non-européenne.

sieur Desmaret, puisqu'il accuse la police elle-même d'être « impuissante » ou insuffisamment active dans la lutte contre la délinquance algérienne. Il affirme que, dans tel café d'Ivry, les protagonistes de bagarres quotidiennes « ne furent jamais arrêtés »; que dans tel autre, « fréquenté par des Algériens armés », la police « n'ose pratiquement pas s'aventurer ». Il désigne aussi un groupe de H.L.M. où se trouveraient « les meneurs, les éléments les plus dangereux » « mêlés à la population européenne », sans que les pouvoirs publics fassent quoi que ce soit (bien au contraire) pour y remédier. Quant à la Justice, elle « fait preuve », selon lui, à l'égard des

Algériens, « d'une incroyable indulgence ». Aussi n'hésite-t-il pas à appeler à une justice plus expéditive : « Si nous retrouvons avant les policiers, nous ferons justice nous-mêmes », fait-il dire aux personnes indignées par le viol qu'il relate. Il généralise : « Tout cela n'a que trop duré. Les Français et particulièrement les habitants de la banlieue parisienne en ont assez. Un peu partout comme à Ivry la colère monte... » Et après avoir attribué aux Algériens une énorme criminalité sans rapport avec la réalité, il conclut : « Si l'on veut éviter le pire, il est temps, grand temps de mettre un terme à cette invasion et de nettoyer le pays de cette pègre ».

Tel est l'article de *Minute* que *Droit & Liberté* a dénoncé. Et parce qu'il a vigoureusement pris parti contre cette campagne haineuse, c'est *Droit & Liberté* qui est maintenant poursuivi ! M. Desmaret estime que c'est *Droit & Liberté* qui lui porte préjudice et « l'atteint dans sa vie professionnelle et personnelle ». Il réclame 6 millions d'anciens francs de dommages et intérêts ! Alors que *Minute* n'a jamais été condamné pour son racisme, *Droit & Liberté* le sera-t-il pour s'y être opposé ?

L.M.

Je me solidarise avec «Droit & Liberté»...

AU mois de mai 1969, sous la signature de Pierre Desmaret, « *Minute* » publiait un article intitulé : « Encore un exploit de la pègre nord-africaine », à propos du viol d'une jeune fille et, généralisant, comme à l'accoutumée, les prétendus méfaits des travailleurs algériens, concluait en demandant de « mettre un terme à cette invasion et de nettoyer le pays de cette pègre ».

Devant cette généralisation systématique, « *Droit & Liberté* » ne pouvait que réagir; il rétablissait la vérité dans un article de juin 1969.

« *Minute* » s'est-il alors excusé? Pierre Desmaret a-t-il normalement admis son erreur? Bien au contraire. S'estimant lésé dans sa « vie professionnelle et personnelle », Desmaret assigne « *Droit & Liberté* » en paiement de 60 000 F de dommages et intérêts. Les choses en sont là.

A l'occasion d'une telle affaire, le M.R.A.P. et « *Droit & Liberté* » sont justifiés d'attirer l'attention de tous les antiracistes, de tous les démocrates sur cette situation aberrante : frappez une bête et vous serez condamné, la S.P.A. se constituant partie civile; mais avilissez un Nord-Africain, calomniez un nègre, injuriez un juif en faisant état d'arguments racistes, et non seulement, comme en l'espèce, vous ne serez pas poursuivi, mais vous pourrez, si un homme d'honneur vous rappelle à la raison, lui réclamer trente deniers.

Cette situation est un défi pour le bon sens et pour les démocrates, qui ne peuvent qu'en être indignés.

Estimant qu'il faut mettre un terme à la confusion entre les droits inaliénables du journaliste et la licence la plus complète vis-à-vis du respect des hommes, de tous les hommes, je me solidarise avec l'action du M.R.A.P. et de « *Droit & Liberté* ».

Signature : Nom Prénom
 Profession et qualités
 Adresse

(A découper ou recopier, et envoyer à « *Droit & Liberté* », 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e).

Des vacances pour les immigrés

Le S.C.I. qui offre ces vacances veut éviter le piège du paternalisme

M OULES, petit hameau de la commune de Montpaon, dans l'Aveyron, perché sur un plateau qui domine la vallée de la Sorgue, à 80 km de Béziers, hier village abandonné, est la proie aujourd'hui d'une animation inaccoutumée.

Vide de ses habitants depuis l'année dernière, Moulès connaît un nouveau destin : ses maisons — une quinzaine, groupées autour d'une place — vont accueillir au cours de l'été prochain, plusieurs familles de travailleurs immigrés dont ce sera, pour certaines d'entre elles du moins, les premières vacances.

Pour le moment, Moulès est livré aux mains des « rebâtisseurs », des volontaires du Service civil international, qui concrétise ainsi une action permanente en direction des plus déshérités (1).

Travailler pour la paix

« *Notre raison d'être*, nous explique Etienne Reclus, ex-secrétaire général du S.C.I., chargé des relations extérieures, et qui assure la coordination de l'opération-Moulès, est de travailler pour la paix. Mais, pour nous, la dénonciation des injustices n'a de valeur que si elle s'appuie sur un travail concret; par exemple, en ce qui concerne les immigrés, l'alphabetisation, la création de villages de vacances où des Français et des immigrés, « ces gens-là » comme on dit, ces « laissés-pour-compte » se retrouveront et partageront pendant trois semaines, la même vie, les mêmes activités. »

L'initiative est partie d'anciens volontaires qui, mariés souvent grâce aux chantiers, cherchaient comment se raccrocher au Mouvement, en garder l'esprit.

« Condamnés » à des vacances familiales, ils ont eu l'idée de les passer avec des immigrés.

Ils décidèrent en avril 1969 l'achat d'un village abandonné. Le projet suscita beaucoup d'enthousiasme et une collecte au sein du S.C.I. permit de rassembler 35 000 F somme insuffisante bien sûr.

« *Notre principe*, dit E. Reclus, est de mettre en route une action d'abord assez réduite, et qui prendra de l'extension en fonction des relais financiers qu'elle trouvera. »

Effectivement, quinze jours après le début des travaux — Pâques 1970 — la municipalité de Montpaon et le conseil général décidaient d'inclure l'adduction d'eau à Moulès dans le programme du département et lui votaient 55 % de subventions.

Ceux qui viendront...

Il n'y avait pas d'eau à Moulès. Le plus urgent était de l'amener. Les premières équipes de volontaires s'y employèrent deux semaines à Pâques; et, de juin à septembre, quatre équipes de vingt personnes s'y relayèrent de trois semaines en trois semaines.

Après de longues investigations en Auvergne, dans les Cévennes, en Provence, dans les Pyrénées, Moulès avait été choisi en fonction de ses caractéristiques matérielles et géographiques : bien situé, disposant de 8 ha de terrains, le village est accessible par chemin de fer. Les maisons toutes délabrées qu'elles soient, ne sont pas des ruines et se regroupent autour d'une place. « *Moulès constitue une véritable unité*, dit M. Reclus, et permet ainsi le développement de la vie sociale. Suivant le principe du gîte rural, les maisons seront dotées du confort nécessaire : chaque famille vivra dans son cadre, et aura toute liberté pour rencontrer les autres habitants au cours des activités communes : un foyer culturel, un cinéma, un jardin d'enfants sont inscrits au programme, ainsi qu'un camping qui augmentera la capacité d'accueil. »

D'ici à l'été 1971, les maisons qui nécessitent les réfections les moins importantes seront équipées pour accueillir les premières des vingt familles prévues.

Comment seront choisies ces familles ? « *Le projet Moulès s'inscrit dans une recherche plus générale du Mouvement*, explique Jean-Pierre Lout, secrétaire général



Moulès, village hier abandonné...

du S.C.I., et se situe par rapport à ses autres activités. En aval, en tant que mouvement international, nous dialoguons avec des organisations des pays africains et maghrébins et en accord avec eux, nous étudions comment ne pas couper le migrant de son pays d'origine. En amont, nos activités d'alphabetisation et d'animation nous assurent le contact avec les immigrés. Moulès n'est donc pas un symbole mais l'aboutissement de ces recherches. Le recrutement des familles sera facilité par les relations créées au travers des groupes locaux du S.C.I. Une famille algérienne participe déjà aux travaux de la commission du S.C.I. chargée d'étudier les problèmes d'organisation et d'animation du village. »

Les moyens financiers des familles seront pris en considération; les plus déshéritées d'entre elles seront favorisées tandis que les autres ne paieront pas de loyer, mais verseront leur quote-part de façon à assurer l'entretien et le renouvellement du matériel.

« *Il ne s'agit pas pour nous de rentabiliser cette opération*, poursuit M. Reclus. Mais nous souhaiterions que le village soit utilisé au maximum : son animation et son fonctionnement font actuellement l'objet d'études approfondies. Nous travaillons avec les émigrants et des associations spécialisées pour éviter le piège du folklore ou du paternalisme. Nous ne voulons pas non plus mettre en place des structures dans lesquelles les gens n'auraient qu'à entrer. En dehors des vacances, nous envisageons aussi de faire de Moulès, un centre de rencontres, de formation et de repos pour ceux qui le désireraient.

Marguerite KAGAN.

(1) Créé en 1920, le Service civil international travaille et rayonne sur vingt-cinq pays différents. Ses membres dix mille environ — sont de toutes nationalités, de toutes races, de toutes religions et de toutes convictions. Ils se retrouvent pour des chantiers de courte durée, de vacances — comme à Moulès — ou d'urgence à l'occasion des catastrophes naturelles ainsi que pour des activités permanentes en France et dans les pays du Tiers-Monde : alphabétisation, actions sociales et médicales, etc.

Sport et apartheid

«L'Equipe» publie un reportage sur l'Afrique du Sud. Les principales questions y sont oubliées...



Pour les mineurs, la situation n'est paraît-il pas mauvaise...

Le quotidien *L'Equipe* a publié un « grand reportage », du 22 septembre au 2 octobre, sur « le sport sud-africain, cet inconnu ». L'auteur de ce « reportage » a profité d'une visite en Afrique du Sud pour rencontrer un grand nombre de sportifs ou d'officiels du sport, auxquels il donne généreusement la parole ; ainsi Frank Braun, président du Comité olympique exclu par le Comité International Olympique, B. Hoeh, directeur du Département des Sports et de la Récréation, et bien d'autres encore. Il laisse chaque fois ses interlocuteurs parler abondamment sans jamais exprimer le moindre doute sur la véracité de ce qu'ils avancent, sans jamais relever le racisme, le mépris et, dans le meilleur des cas, le paternalisme qu'ils manifestent envers ceux qui constituent la majorité des habitants du pays.

L'auteur cite parfois des chiffres d'une extrême précision comme par exemple ceux fournis par les bureaux de l'enseignement sur la scolarisation des enfants et la dépense que chaque enfant occasionne, sans jamais mettre en parallèle d'autres chiffres tels que le taux d'augmentation des étudiants noirs par rapport à celui des blancs, ou encore la dépense moyenne pour un élève noir comparée à la dépense pour un élève blanc (1).

Il déplore le sort tragique des sportifs blancs, attristés par l'ostracisme international, mais pas une seule fois il ne cite les noms des Sud-Africains qui ont dû fuir le racisme, les brimades et souvent la prison pour devenir de grands champions sud-africains... à l'étranger.

Le style de l'auteur atteint souvent un lyrisme surprenant pour quelqu'un qui annonce, dès le premier paragraphe, que son propos « n'est pas de faire un plaidoyer en faveur du pays de l'apartheid ». D'ailleurs, la description très détaillée du luxe inouï dont s'entoure la minorité raciste lui donne plus d'une fois l'occasion de faire des comparaisons avec les pâles réalisations existant en France, notamment en matière d'installations sportives et universitaires. Mais il semble que l'auteur ne

se contente pas de donner l'Afrique du Sud en exemple dans ces domaines seulement : il s'exclame, après avoir décrit la grande rue d'un township où le gouvernement a, pour des raisons économiques et de stratégie militaire, entassé les travailleurs africains : « Je connais bien des banlieues ouvrières de France, d'Angleterre ou d'ailleurs, bien plus tristes, plus inconfortables aussi ». Il pousse sa cruelle ironie jusqu'à dire, à propos du travail des mineurs sud-africains : « La situation n'est pas mauvaise », étant donné le « dur job » des mineurs partout dans le monde ! Pas un mot du salaire des mineurs noirs, de celui des mineurs blancs, pas un mot sur le droit de se syndiquer, sur le droit de grève...

L'auteur commence par nous dire que l'Afrique du Sud est « probablement une mosaïque (ethnique) unique dans le monde moderne ». Point n'est besoin d'être agrégé de géographie ou grand ethnologue pour savoir que rares sont les pays qui ne sont pas constitués par un grand mélange de peuples, souvent de cultures différentes. Les avocats de l'homogénéité raciale se font très rares depuis la Seconde Guerre mondiale. Il est vrai que « la mosaïque unique » fait partie de la propagande officielle du pays dans lequel le Premier ministre est un ancien nazi.

La farce tragique des « homelands »

L'auteur nous présente une carte de la République sud-africaine faisant du Sud-Ouest africain une partie intégrante de la « République ». La légende nous apprend que ce dernier territoire est « une ancienne colonie allemande dont le protectorat a été confié à la République d'Afrique du Sud ». Mais elle ne précise pas que cette tutelle a été abolie par les Nations unies et que Prétoria continue d'y exercer son pouvoir illégalement, en y incluant ses lois racistes.

Le reporter nous dit que « le gouvernement accorde une large autonomie au

Transkei et au Zoulouland », premiers territoires bantous ou homelands qu'il a l'intention de rendre « indépendants » un jour prochain. En quoi consiste donc cette autonomie ? En fait, celle-ci est parmi les farces les plus inhumaines qui existent dans le monde. Les territoires mentionnés sont d'immenses réserves de misère où, comme partout ailleurs dans le reste de la « République », les Africains ne peuvent rien posséder. L'auteur du reportage nous dit pourtant que « les Bantous sont possesseurs de ces territoires que la loi empêche de vendre aux blancs ». Nous savons que les « non-blancs » n'ont aucun droit de propriété et que bien peu de blancs voudraient se rendre acquéreurs d'une parcelle de territoires que le gouvernement, dans sa grande sagacité, a choisis parmi les plus ingrats, incultes et déserts de toute la « République ». En effet, le découpage du pays par le gouvernement, dicté par le *Group Areas Act*, qui donne à chaque « race » une partie du territoire, laisse toutes les mines, toutes les terres riches, toutes les villes, tous les ports et tous les aéroports aux mains des blancs et parque 70 % de la population dans 12 % du territoire ! Pourquoi des blancs voudraient-ils acquérir des terres dans les homelands africains puisqu'ils y sont les maîtres pour ce qui est de toutes les décisions importantes et qu'ils peuvent déplacer qui ils veulent pour n'importe quel motif.

D'ailleurs, la suprématie des racistes sud-africains ne se limite ni à la « République », ni à la Namibie (Sud-Ouest africain) : elle s'exerce aussi dans les ex-colonies britanniques du Lesotho et du Swaziland. Dans ces pays « indépendants », la police, l'armée sud-africaine agissent ouvertement et impunément, et les lois sud-africaines y sont appliquées.

Le journaliste poursuit sa « présentation du problème tel qu'il existe » en écrivant que « le problème s'est trouvé compliqué par la migration de centaines de milliers de Bantous dans les régions minières et près des grands centres industriels ». Sait-il seulement que ses interlocuteurs et ceux

qui ont présidé à l'élaboration du *Group Areas Act* ont décidé le découpage de la « République », précisément pour que les Africains soient des « travailleurs immigrés » dans leur propre pays. Les migrations, causées par la faim et la famine, « expliqueraient » la création des « énormes cités bantoues » à côté des grandes villes. En fait, ces monstrueux bidonvilles existent parce que les travailleurs qui doivent aller tous les jours en ville ne peuvent y résider et y séjourner plus de 72 heures. Le pasteur David Head, secrétaire général du Mouvement des Etudiants chrétiens en Grande-Bretagne, rapporte, à propos de Soweto, l'impression des habitants : « C'est un endroit tellement facile à bombarder ».

Les questions véritables

Au long de ses huit articles, l'auteur du reportage reprend la définition de l'apartheid que donne le gouvernement raciste : « développement séparé ». Dans la pratique, cette politique veut dire la haine, la terreur et la suspicion généralisée, 200 000 inculpés, 1 million de coups de fouet, plus de 100 exécutions « officielles », des camps de concentration tel celui de Robben Island, des milliers de familles séparées, réduites à la misère.

« S'il est vrai que les Bantous n'ont pas un niveau de vie ni une émancipation comparables à celles des blancs, qui sont à la pointe de l'évolution économique mondiale, leur potentiel est sans doute le plus élevé d'Afrique et ils possèdent plus de bacheliers que tout le reste de l'Afrique noire » : cette affirmation est dans la lignée des mensonges officiels que le gouvernement sud-africain utilise dans sa propagande en Europe. Mais les Nations unies ont démontré qu'elle était fautive. D'ailleurs, parler de bacheliers dans un système d'éducation où ni le diplôme ni le terme n'existent et alors qu'ailleurs, la politique officielle peut varier d'un pays à un autre en raisons de considérations politiques,

économiques ou autres, rend la comparaison très difficile et peu concluante.

Les questions véritables en cette matière sont : puisque la minorité blanche est à la pointe du développement économique, pourquoi les autres habitants du pays sont réduits à la misère dans l'un des pays les plus riches du monde ? Que deviennent les « bacheliers » et même les licenciés ? Quels débouchés leur sont offerts ? En quoi consiste ce « potentiel », dont on nous dit qu'il est le plus élevé des pays d'Afrique ? Pourquoi comparer un pays hautement industrialisé avec des pays que le colonialisme et l'exploitation étrangère laissent au rang des pays sous-développés ?

Ce qui est présenté dans *L'Equipe*, c'est le langage, les chiffres et les « arguments » du gouvernement de Prétoria. L'auteur des articles consent à rappeler que « la rigueur de l'apartheid choque l'idéal d'égalité entre les hommes dont notre civilisation occidentale est imprégnée ».

L'auteur évoque ensuite la « grande tristesse » que l'exclusion prononcée par le Comité International Olympique a provoquée. Nous savons que cette réaction a été une réaction d'hystérie. Lui se demande si cette exclusion « n'est pas contraire aux intérêts même des non-blancs ». Un témoignage est parvenu de Robben Island : « Malgré l'isolement de la prison, la nouvelle de l'exclusion est arrivée à s'infiltrer, et ceci fut d'un énorme réconfort moral pour les centaines de prisonniers politiques. Quelqu'un annonça la nouvelle durant la corvée des cailloux du matin et il y eut un « hurra » retentissant. Des félicitations furent adressées à Dennis Brutus (président du South-Africa Non-Racial Olympic Committee, emprisonné à ce moment-là) malgré la rage des gardiens ». Nous sommes loin de la tristesse que partageraient les « non-blancs ». Ce n'est pas à Dennis Brutus que s'est adressé le représentant de *L'Equipe* mais au seul

Frank Braun, président du Comité olympique sud-africain. « Supprimer l'apartheid dans le sport, lit-on dans *L'Equipe*, pensent les Sud-Africains blancs dans leur majorité serait, dans un pays où le sport a une place si importante, détruire tout le système politique intérieur à brève échéance ».

L'auteur conclut son reportage par cette question : « A travers le cas de Karen Muir, c'est tout le problème du sport sud-africain qui se trouve posé par un blocus international qui l'opresse au point de l'étouffer. Est-ce le prix que le sport doit payer dans la recherche difficile d'une harmonie universelle ou bien une action de façade derrière laquelle le monde cherche facilement à se donner bonne conscience ? »

Une campagne de propagande ?

Nous savons maintenant que l'intention de *L'Equipe* était de plaider le retour de l'Afrique du Sud dans le sport international. L'intérêt pour le sport a peu de rapport avec ce « reportage » : pourquoi donc les grands sportifs sud-africains exilés sont-ils écartés des préoccupations « sportives » de l'auteur ? Pourquoi les discriminations raciales, contraires à l'esprit sportif, ne sont-elles pas condamnées ?

L'Equipe a toujours prétendu qu'elle ne s'intéressait qu'au sport et qu'elle ne « faisait pas de politique ». N'est-ce pas faire de la politique que de venir à la rescousse d'un régime que les Nations Unies ont condamné, d'un pays qu'elles ont qualifié « d'immense prison » ? Il est à craindre que certains milieux français, non contents d'avoir conservé toutes leurs relations sportives avec l'Afrique du Sud, non contents de poursuivre les livraisons d'armes, non contents de poursuivre leurs relations commerciales et de collaboration, ont voulu lancer une campagne de propagande en faveur du régime de Prétoria, en choisissant un outil qui leur assurerait le plus de succès avec le moins de risques, et ce au moment où se déroule une grande campagne internationale pour que cesse l'aide militaire de la France aux maîtres racistes de l'Afrique du Sud.

René CHASTIN.

(1) Duncan Innes, ancien président de l'Union nationale des étudiants sud-africains cite des chiffres précis concernant l'augmentation du nombre d'étudiants. De 1960 à 1968, il a été de 327 pour le Zoulouland, 508 pour Western Cap, 91 pour Fort Hare (universités non blanches) ; 2 008 pour le Natal, 3 081 pour Witwatersand, 2 058 pour Cap Town, 1 547 pour Potchefstroom, 4 103 pour Prétoria, 2 735 pour Stellenbosch (universités blanches). En 1960, 202,40 dollars étaient dépensés pour un blanc, 17,44 pour un non-blanc. Ces chiffres sont les derniers qu'ont publiés les autorités de Prétoria.

Kenneth Kaunda à Paris

Venu à Paris à la tête d'une délégation mandatée par l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), le président de la Zambie, M. Kenneth Kaunda a rencontré le chef de l'Etat français, M. Georges Pompidou, pour lui demander que la France s'abstienne désormais de livrer des armes aux dirigeants racistes de l'Afrique du Sud.



Au cours d'une conférence de presse, M. Kaunda a révélé que la France, selon l'engagement pris par M. Pompidou, « ne renouvelerait pas ses listes de fournitures d'armes et

de véhicules blindés pouvant être utilisés contre les guerilllas ». Précisons que le gouvernement sud-africain estimait lui-même n'avoir plus besoin d'importer des hélicoptères. Pour le reste, aucun engagement net et définitif n'a été pris.

Quant à la participation française à la construction du barrage de Cabora-Bassa, au Mozambique, M. Pompidou estime, contrairement à l'appréciation des dirigeants africains, que cette entreprise est strictement économique.

Tziganes et Bulgares

**Dans ce «pays sans racisme»,
les Tziganes
sont parfaitement intégrés.
Les autres minorités
s'y développent sans entraves.**

DEPUIS des siècles, le peuple bulgare a vécu dans la partie centrale de la Péninsule Balkanique et depuis des siècles le peuple rom (1) a pu s'insérer de la meilleure manière possible, en tant que minorité nationale, au sein de la nation bulgare. Cela est du, tout d'abord, à la configuration géographique du pays ; car, si la Bulgarie reste un petit pays de par sa population et de par sa superficie, elle est formée d'un judicieux et merveilleux assemblage de plaines et de montagnes : la montagne Stara Planina qui court d'ouest en est divise en deux le pays et on trouve 16 rangées de montagnes en Bulgarie ; mais il y a aussi les fertiles plaines de Dobroudja, de Thrace et du bassin du Danube. Si les paysans bulgares produisent en abondance pommes, raisin, pêches, cerises et poires, les régions minières ne sont jamais bien loin. Et puis, la merveilleuse côte de la mer Noire, avec ses plages ensoleillées que connaissent bon nombre de touristes des pays de l'Ouest, offre encore un autre aspect de Bulgarie. Or, les Tziganes, forts en Bulgarie d'une population de 350 000 personnes, se sont depuis très longtemps répartis sur l'ensemble du territoire bulgare et, intégrés à la géographie économique de la région choisie, ils en ont adopté aussi les différents types de métiers.

Ainsi, on trouve en Bulgarie des Tziganes paysans dans les régions agricoles et les plaines, des Tziganes bergers et artisans dans les régions montagneuses et des ouvriers tziganes fort nombreux dans les régions industrielles et minières. A l'heure actuelle, on peut affirmer que le nomadisme a pratiquement disparu du territoire bulgare et ce depuis plusieurs décennies ; la configuration géographique du pays ne l'a d'ailleurs jamais encouragé (2). En 1958, un dernier décret régularisait l'emploi des Tziganes dans les usines ou les fermes collectives. Et comme, depuis 1948, on a ouvert à Sofia une école spéciale tzigane pour l'alphabetisation des adultes, la dernière barrière entre le monde des gadgés (3) et le monde des Tziganes a pratiquement disparu en Bulgarie. Ainsi intégrés à la vie économique de la nation, les Roms ne subissent aucune discrimi-

nation raciste de la part des 9 millions de Bulgares. Citoyens à part entière, ils participent largement à la vie nationale de la République socialiste de Bulgarie.

La place des minorités

D'autres éléments ont encore, mieux que dans les pays voisins, permis une harmonieuse cohabitation des Bulgares et des Tziganes. Voisine de l'U.R.S.S., la Bulgarie est encore entourée de la Yougoslavie, de la Grèce, de la Turquie et de la Roumanie. Tous ces pays possèdent une forte minorité tzigane (en Yougoslavie, elle n'est pas loin d'atteindre le million et chaque région possède son organisation ou association tzigane et le Comité central rom de Belgrade, présidé par Slobodan Berbeski, est associé au Comité international tzigane). Aussi retrouve-t-on en Bulgarie deux anciennes influences, orthodoxe et roumaine au nord, musulmane et turque au sud. Mais, en Bulgarie, les religions ont perdu une grande partie de leur influence et cela a permis une plus profonde communion entre Tziganes « orthodoxes » et Tziganes « turcs ». Les échanges sont devenus plus nombreux entre peuple bulgare et peuple rom.

Notons que d'autres minorités sont reconnues en Bulgarie et coexistent harmonieusement au sein de la nation bulgare. Il s'agit des minorités turque, juive, arménienne. La minorité turque est actuellement autorisée à circuler librement entre les deux pays et peut, en toute liberté, se rattacher à la nation de son choix. La minorité arménienne a, de tout temps, été fort active en Bulgarie et, notamment sur la côte de la mer Noire, participe commercialement à la vie du pays. En Bulgarie, la minorité juive a atteint les plus hautes fonctions au sein de la nation ; un certain nombre de personnes appartenant à cette minorité ont émigré en Israël, mais beaucoup d'autres ont choisi de s'intégrer pleinement au sein de l'Etat bulgare.

L'influence russe est très forte en Bulgarie. Depuis des siècles une grande amitié lie les deux peuples. En leur temps, Dostoevski et Tourgueniev avaient pris la dé-



D.R.

fense des Bulgares opprimés. La Bulgarie fut libérée du joug ottoman par le peuple russe en 1877-1878. Les langues bulgare et russe sont voisines et la langue russe est fort parlée en Bulgarie. De même, il existe une grande amitié entre Tziganes soviétiques et Tziganes bulgares. Le théâtre Romen (théâtre tzigane) de Moscou étend son influence sur la vie artistique et culturelle des Roms de Bulgarie. Le grand chanteur tzigane russe Slitchenko, venu à Paris il y a trois ans, est fort connu et apprécié en Bulgarie. Des musiciens tziganes bulgares se rendent fréquemment en U.R.S.S. et participent aux grandes rencontres musicales internationales. Comme en Union Soviétique, des théâtres et ballets tziganes existent en Bulgarie, réunissant de très nombreux violonistes, guitaristes et mandolinistes tziganes.

Participant à la vie économique de la nation, ayant subi sous l'ancien régime, comme paysans et ouvriers, les mêmes contraintes que les autres citoyens bulgares, les Tziganes se sont sentis, dès le début, pleinement concernés par la révolution so-

cialiste et cela a été tout à fait visible en Bulgarie. En 1891, Dimitar Blagoev établit les fondations d'un mouvement socialiste et la première Union des travailleurs fait son apparition. Et des Roms y participèrent. Il faut résumer les dernières années de notre histoire pour mieux comprendre cela. Les années de la dictature fasciste après 1923 restent les plus sombres de celles connues par notre pays. C'est alors que commence le rôle de Georges Dimitrov, ce Bulgare devenu l'un des plus grands leaders du mouvement international ouvrier. La majorité du peuple bulgare ne supportait pas la politique de l'Axe, et lorsque les nazis attaquèrent l'Union soviétique le 22 juin 1941 de nombreux partisans bulgares s'armèrent contre l'occupant et leurs supporters du gouvernement fasciste bulgare. Les Roms s'enrôlèrent en foule au sein des partisans. Le Front de la Patrie, union anti-fasciste du peuple bulgare, fut fondé en 1941 sur l'initiative de Georges Dimitrov ; le 4 septembre 1944, avec l'aide des troupes soviétiques pénétrant en Bulgarie, il renversa le gouvernement fasciste. Une armée de 450 000 hommes est alors formée et la guerre déclarée à l'Allemagne. En septembre 1946, un référendum proclame la République populaire et une constitution est adoptée en 1947. Depuis lors, le développement économique de la nation s'est considérablement accru.

Regardés comme des esclaves

Or, il est intéressant de noter la participation active des Tziganes de Bulgarie à cette révolution, tout particulièrement en cette période de l'année où la Bulgarie célèbre sa fête nationale. On trouve des Tziganes à tous les postes du Parti communiste et du Parti paysan, les deux grandes formations politiques du pays. En 1918, en 1923, des Roms participent aux insurrections populaires. Ces insurrections furent noyées dans le sang. Et les premiers Bulgares à mourir dans la rue, frappés par la répression, furent deux jeunes Tziganes, Nedeva et Pejo Dathev ; ils avaient à la main le drapeau de la révolution, et la Bulgarie les honore toujours. La ville de Sliven, par exemple, où l'on compte une population de 45 000 Roms sur 100 000 habitants, a fourni de très nombreux Tziganes aux différents courants de la révolution socialiste. J'appartiens à la fraction des Tziganes-Turcs de Bulgarie et mon père, l'un des premiers révolutionnaires tziganes de Bulgarie possède le titre de « héros-vétéran de la Révolution bulgare ».

Sous l'ancien régime, de nombreux Roms

étaient regardés, à l'instar d'autres paysans bulgares, comme des esclaves par les propriétaires fonciers. Dans les usines, où très tôt les Tziganes de Bulgarie devinrent ouvriers, ils eurent à souffrir des dures conditions de travail des années sombres. Aussi ils participèrent, avec leurs compagnons bulgares aux manifestations, parfois violentes, contre l'exploitation du patronat. Notons qu'à Sliven, les Roms prolétaires ont formé une base expérimentale spéciale pour le marxisme, sous la direction de Georges Kirkov et Georges Bakalov. Un des plus grands quartiers tziganes de la ville se nomme maintenant Quartier Kirkov. Et il est important de dire que les femmes et les enfants tziganes, tout spécialement à Sliven, participèrent aux revendications populaires et aux mouvements de masse.

Quelle est actuellement la situation du peuple tzigane en Bulgarie ? Nous l'avons dit, il n'y a aucun racisme contre les Tziganes : de même il serait bien difficile de trouver des traces d'antisémitisme en Bulgarie. Nous l'avons expliqué, cela tient aux conditions historiques, économiques, géographiques spéciales de la nation bulgare ; et aussi à un certain phénomène d'osmose entre la population tzigane et la population proprement bulgare. Dans leur majorité, les Tziganes de Bulgarie se considèrent comme Bulgares. Ils participent pleinement à la vie politique de la nation et l'avant-dernier président de la République était un Rom. S'il n'y a pas actuellement d'organisation spécifiquement tzigane en Bulgarie, on trouve des villages agricoles à majorité tzigane, des sections politiques où les Tziganes dominent. Au Comité central du Parti communiste, quelques-uns des plus hauts dirigeants populaires sont des Tziganes. Il existe une section des minorités au sein des ministères. Le gouvernement bulgare reste très intéressé par toutes les possibilités de développement de la vie culturelle tzigane.

Car s'il est partie prenante à la nouvelle société bulgare, cela ne signifie nullement que le peuple tzigane de Bulgarie soit assimilé ou désire l'assimilation complète. Tout le monde paraît l'avoir compris et admis en Bulgarie. Les Roms conserveront toujours certaines de leurs coutumes ; la langue tzigane reste largement utilisée en famille. Il y a de grandes différences d'un dialecte à l'autre au sein de la langue « romanès », et le journal tzigane de Sofia, « Nov păt », paraît en langue bulgare. De même, malgré des apports grecs, roumains et russes, la musique tzigane de Bulgarie reste originale. Elle a cependant de nombreux points communs avec les musiques

tziganes d'autres pays et même avec le flamenco et la musique des Gitans d'Espagne (4). La culture tzigane est en plein développement en Bulgarie. Le Comité international tzigane, dont je viens pendant un mois d'être l'hôte à Londres et à Paris, possède plusieurs représentations en Bulgarie.

Fraternité tzigane

En Angleterre, à Birmingham notamment, j'ai assisté au combat de mes frères roms de ce pays pour la défense de leurs droits, pour l'établissement de terrains de stationnement décentes pour ceux qui voyagent encore (nous n'avons pas ce problème dans notre pays) ; j'ai vendu le journal « Romano Drom », j'ai vu des affrontements avec la police ; j'ai suivi, jour après jour, le travail du « Gypsy Council » (affilié au C.I.T.). En France, j'ai visité les installations de travail du Comité international tzigane, parcouru des bidonvilles, vu des dizaines de caravanes manouches. J'ai été reçu, en compagnie du président Vanko Rouda, dans de nombreuses familles roms, françaises ou d'origine roumaine ou yougoslave. Nous avons eu de merveilleuses soirées familiales où la musique n'était pas absente. J'ai pu contacter aussi différentes organisations démocratiques et être reçu au siège du M.R.A.P. J'ai mieux compris les problèmes de mon peuple dans vos pays occidentaux. Mais aussi, j'ai acquis la conviction que, de par le monde, une grande révolution tzigane était en marche et que la fraternité du peuple rom en sortirait plus forte que jamais.

Dimitar GOLEMANOV.

(*) Dimitar Golemanov est l'un des responsables tziganes de Sliven. Il est professeur de russe depuis 14 ans au lycée de Sliven. Compositeur de musique tzigane, il a reçu l'an dernier, un premier prix, comme joueur de mandoline, au Concours international musical de Moscou.

(1) « Rom » est le nom sous lequel se désigne le peuple tzigane. Ce mot appartient à la langue tzigane et vient du sanscrit.

(2) Il convient de signaler qu'une minorité de Tziganes (ceux d'origine Vlach et la plupart catholiques) ont conservé quelques éléments de vie nomade en été ; ils se déplacent alors en vurdon primitif ou en caravane et parcourent les marchés et les fêtes, vendant les produits fabriqués pendant l'hiver ou faisant le commerce des chevaux. Mais cela est très différent du nomadisme encore pratiqué par une proportion importante des Tziganes des pays occidentaux.

(3) Gadjo : non-gitan.

(4) La communauté gitane appartient au courant du sud par opposition au courant tzigane (rom).

Guerre ouverte dans les casernes

Le racisme sévit aussi dans l'armée. Les incidents se font plus nombreux.



Barry IRVIN

A Munster, des soldats manifestent contre le Ku-Klux-Klan.

DEPUIS la fin du mois de septembre, une commission du ministère de la Défense est venue de Washington en Allemagne de l'Ouest pour y enquêter sur l'origine des conflits raciaux qui se sont manifestés à plusieurs reprises au sein des troupes américaines. Sur les 185 000 hommes stationnés en Allemagne, on compte 12 % de noirs, dont la condition n'est que le reflet de celle de la communauté noire au sein de la société américaine, et que deux termes suffisent à caractériser : oppression et discrimination.

Depuis quelques mois, les incidents se multiplient

Il faut que des incidents éclatent pour qu'une telle situation apparaisse au grand jour. Or, depuis quelques mois, ils se sont multipliés : violentes bagarres déclenchées, à l'intérieur des chambrées ou en ville, par des injures racistes (« sale nègre », etc.) ; à Schweinfurt, une vingtaine de soldats noirs vont même jusqu'à donner l'assaut à un commissariat allemand où est enfermé, injustement, un de leurs frères de couleur.

L'Allemagne n'a pas le privilège de cette triste situation. Depuis plusieurs mois déjà, certaines bases américaines du Japon sont agitées par des secousses semblables. Ainsi, à Iwakuni, devant la dénonciation du racisme, faite par des groupes de soldats noirs et blancs, l'autorité militaire a été amenée à ouvrir une enquête menée, en février dernier, par le général de brigade Johnson. Elle a permis de mettre à jour un certain nombre de données, qui sont autant d'aspects de ce racisme à l'intérieur de l'armée. A Iwakuni, de nombreux sol-

datés noirs se sont plaints des injures proférées à leur égard par des membres de la police militaire, officiers ou soldats (« foutez-le-camp, dépêchez-vous, sales nègres... »). Autre aspect de la discrimination, celle qui existe au niveau de la culture. L'une des revendications des soldats noirs est d'obtenir la possibilité de consulter en bibliothèque, ou d'acheter à l'intérieur de la base, des ouvrages de culture afro-américaine qui jusqu'à présent sont exclus (Leroi Jones, Elridge Cleaver...).

Comme dans la « Grande Société », le racisme est à l'œuvre à l'intérieur du système judiciaire. Ainsi, les juges militaires se contentent souvent d'adresser une remontrance verbale à un blanc (à propos d'injures par exemple) alors que, dans cette même situation, toute réaction plus ou moins violente de la part du noir, sera sévèrement punie.

Bien évidemment, des situations sem-

blables existent sur le continent américain. Au mois de mars dernier, de violents incidents ont éclaté sur la base aérienne de Goose Bay, au Canada. A la suite d'une dispute à propos du genre de musique que l'on passait à la cafetaria, un soldat noir est poignardé par un blanc, raciste notoire qui, à la même époque, tentait de mettre sur pied, au sein de la base, une section du Ku Klux Klan. Rejoint, le soldat blanc est convenablement rossé. A la suite de cet incident, cinq noirs sont inculpés devant la cour martiale, le cas du blanc étant discrètement disjoint. Grâce à une intervention de représentants de la N.A.A.C.P. (National Association for the Advancement of Colored People), une enquête sera ouverte et, sur intervention du commandement militaire, la procédure entamée sera suspendue.

Cette enquête révéla d'autres aspects de la discrimination. En particulier, l'inégalité dans la promotion à l'intérieur de l'armée (sur la base de Goose Bay, on comptait seulement quatre officiers noirs, alors que l'ensemble des soldats de couleur étaient au nombre de 300 sur un total de 1 600 hommes). De la même façon furent mises à jour les multiples brimades (à propos de l'habillement, de la coupe de cheveux, etc.) dont sont victimes les soldats noirs.

Le sang noir plus abondant que le sang blanc

Dans le corps expéditionnaire américain, des heurts, parfois très violents, entre blancs et noirs ont eu lieu à plusieurs reprises, au Vietnam.

D'une manière plus tragique encore, la discrimination est à l'œuvre, sur les champs de bataille, dans la part respectivement prise par les deux communautés aux risques du combat. Le sang noir est, proportionnellement, versé beaucoup plus que le sang blanc.

Comment croire, devant tout cela, que l'armée puisse jouer un rôle d'inté-

grateur et de libérateur de la communauté noire ? Il semble illusoire, maintenant, de le penser. Comme le monde du travail, comme le système d'éducation, comme les prisons (il suffit de songer à la situation des noirs à la prison de Soledad, en Californie, où le racisme entre les prisonniers est entretenu par l'administration elle-même), l'armée est l'un des rouages du système de discrimination et d'oppression.

Jean-François DETREE.

Attention, fascisme !

« **ORDRE NOUVEAU** » — pour qui « la loi du plus grand nombre, règle d'or de la démocratie, doit s'incliner devant la loi du meilleur groupe » — veut profiter des élections municipales de l'an prochain pour développer sa propagande, répandre à travers le pays tout entier ses slogans nationalistes et racistes et peut-être à l'occasion faire le coup de main comme ce fut le cas au Théâtre de l'Épée de Bois de Paris, à Bordeaux et ailleurs. Dans l'immédiat, l'organisation fasciste annonce des meetings à Lille, Nice, Saint-Etienne, etc. Ces meetings auront le même thème que celui qui avait été interdit à Paris, en février dernier.

L'entreprise d'« **Ordre nouveau** » n'est pas du goût de tous les fascistes de France. Président de « **L'œuvre française** », Pierre Sidos a suggéré que les membres d'« **Ordre nouveau** » étaient « **des galopins idéologues** ».

On voit mal cependant ce qui sépare fon-

damentalement les deux organisations. Le congrès de « **L'œuvre française** » s'est tenu le mois dernier ; la pensée d'Edouard Drumont, Charles Maurras, Robert Brasillach et quelques autres a été abondamment citée en référence, et la lutte « **contre les menées anti-nationales des trois étoiles : l'étoile blanche des Etats-Unis, l'étoile rouge de l'U.R.S.S. et l'étoile bleue d'Israël** » exaltée. C'est ce qu'on entend aux meetings d'« **Ordre nouveau** ».

Des querelles de personnes et de clans divisent l'extrême-droite en France. Mais ceci ne doit pas nous faire oublier que ses maîtres à penser, ses thèmes de propagande sont les mêmes. Il est donc nécessaire de demeurer vigilants envers les uns et les autres. Dans une lettre au ministre de l'Intérieur, le M.R.A.P. demande que des mesures soient prises pour mettre fin à ces menées intolérables.

en bref



Elie KAGAN

« Locataires » en grève

Les 267 travailleurs africains — maliens, mauritaniens, sénégalais — hébergés dans un « foyer » de l'ASSOTRAF, au 119, de l'avenue Lénine à Pierrefitte, font depuis juillet dernier une grève des loyers.

Une statistique est particulièrement révélatrice des conditions de vie de ces travailleurs : le Bureau d'aide sociale a souligné qu'en 1969-70, dans la ville, 76 personnes ont été hospitalisées pour maladie de poumons, dont 38 sont des locataires du « foyer » !

Les grévistes de Pierrefitte réclament des conditions d'hébergement décentes. Une visite au 119 de l'avenue Lénine convainc rapidement du bien-fondé de cette revendication : les locataires sont entassés, et l'on a peine à circuler dans les chambres (exemple : 14 lits dans une chambre de 60 mètres carrés) ; les murs paraissent en voie de pourrissement et quand on lave le parquet au 1^{er} étage, il est fréquent que l'eau sale arrive au rez-de-chaussée ; la plupart des « matelas » n'ont pas été changés depuis 4 ans, et les couvertures n'ont pas été lavées depuis un an. Un local était réservé à l'alphabetisation : on y a entassé des lits. Les « hébergés » ne peuvent manger que dans les chambres.

A différentes reprises, la Commission préfectorale de sécurité a alerté l'ASSOTRAF, mais l'avertissement n'a pas été entendu.

Chaque locataire payait 70 F par mois (50 F pour ceux de la salle « d'alphabetisation »).

Le gérant du foyer manifeste une hostilité permanente aux locataires, une hostilité teintée de racisme. Parmi leurs revendications, les « clients » de l'ASSOTRAF ont inscrit le renvoi de celui-ci. Ils ont trouvé à Pierrefitte même des appuis parmi les responsables municipaux. De même qu'il l'avait fait en différentes circonstances, le M.R.A.P. a décidé d'affirmer sa solidarité avec ces travailleurs en lutte.

Des questions précises

Jean Gomis, ouvrier sénégalais travaillant depuis 12 ans chez Simca, à Poissy, a trouvé la mort, le 27 septembre dernier, à l'hôpital Percy de Clamart. La veille, effectuant un service de nettoyage, il avait renversé sur lui un produit inflammable. Un compagnon de travail l'ayant effleuré de son chalu-meau, Jean Gomis fut transformé en torche.

Deux questions se posent, que le M.R.A.P. et l'Union générale des travailleurs sénégalais en France ont soulevées publiquement :

— Pourquoi les extincteurs, nombreux dans l'atelier, n'ont-ils pas été utilisés ?

— Pourquoi les services de sécurité ont-ils toléré la présence conjointe de produits inflammables et de chalumeaux ?

Le jeune, voilà l'ennemi

ON le prive de vie de droits civiques, pour vente d'un journal ; on le condamne à mort pour cheveux longs. Le jeune, voilà l'ennemi ! Nous sommes si vieux... Aux ateliers, une tignasse, c'est dangereux. C'est sa faute, bien sûr. Le père en est d'accord et il dit à cet obstiné qui s'est fait mettre à pied : « Tu n'iras pas aux prud'hommes. » On ne fait pas d'histoire aux Maîtres... Alors, l'enfant seul parmi les hommes s'est vêtu de flammes, dans Argenté, auprès de sa Mayenne tranquille.

Jean CUSSAT-BLANC.

Un technicien vous conseillera

LE REFUGE

Ski, camping, tennis, équitation

44, rue Saint-Placide - Paris-6^e
222-27-33 Catalogue franco



Selon la formule consacrée, « une enquête est ouverte ». Mais il faudra bien qu'on réponde de façon précise aux questions que nous posons.

Jean Gomis était père de trois enfants. Ses camarades de travail ont organisé une collecte qui a rassemblé 3 000 francs. Eux aussi, eux surtout attendent les résultats de l'enquête en cours.

L'U.G.T.S.F. a lancé une souscription pour venir en aide à la famille de Jean Gomis. Les dons peuvent être adressés à l'U.G.T.S.F., Crédit lyonnais, 66, rue de Passy, Paris (16^e). Compte 6220 R.

Non aux « objets » nazis

Répondant à une question écrite de M. Etienne Fajon, député de la Seine-Saint-Denis, le ministre de l'Intérieur, M. Raymond Marcellin, a indiqué que le préfet de police allait prendre un arrêté portant interdiction « de l'exposition et de la vente des insignes, vêtements et autres objets ayant appartenu aux troupes allemandes d'occupation ou rappelant le régime nazi ».

De même sera interdite la vente des poignards provenant de la Deuxième Guerre mondiale.

Dès le 18 février dernier, le maire de Saint-Ouen, M. Fernand Lefort, avait interdit l'exposition et la vente d'objets évoquant le régime nazi. C'est au Marché aux Puces de Saint-Ouen que se faisait le meilleur « commerce ».

La caisse du N.P.D.

Un document émanant du ministère de l'Intérieur d'Allemagne fédérale a été récemment divulgué. A la lecture de ce document, on apprend que « les moyens financiers du parti N.P.D. ont atteint, en 1969, la somme de 9 millions de marks. Par là, les revenus du N.P.D. ont doublé depuis l'année précédente ».

Seulement 750 000 marks proviennent des cotisations des membres du parti néo-nazi. En R.F.A., les partis représentés aux parlements sont partiellement remboursés de leurs frais de campagne électorale, en vertu de quoi le N.P.D. a reçu 5 millions de marks de l'Etat (le reste des ressources provient de certaines banques et de certains industriels).

Le N.P.D. a subi quelques revers électoraux. Financièrement, il ne s'en porte pas plus mal.

Arrestation d'une militante

Mlle Angela Davis, la jeune militante noire recherchée à la suite d'un attentat commis dans le Palais de Justice de San-Quentin pour libérer trois détenus, a été arrêtée à New York. Trois personnes avaient été tuées au cours de l'attentat.

Depuis quelque temps cependant, les forces de police américaine provoquent autant qu'il leur est possible les militants antiracistes de toutes tendances, tout particulièrement les Black Panthers (il n'est pas du tout sûr que Mlle Davis ait une quelconque responsabilité dans l'attentat), les incidents se multiplient, entraînant parfois mort d'hommes.

Des excités essayent de profiter de la conjoncture sans y réussir : ainsi le pasteur Carl McIntire, organisateur à Washington d'une manifestation de soutien à la guerre faite au peuple vietnamien. Là où il prévoyait 500 000 manifestants, il n'y en eut même pas 20 000 !

Le souvenir des camps

M. Louis Martin-Chauffier a fait adopter une motion par l'Académie des sciences morales et politiques, qui souligne que le souvenir des camps nazis doit être entretenu.

La motion rend hommage aux 238 000 Français déportés entre 1940 et 1945, « dont plus de 200 000 ne sont pas revenus », ainsi qu'aux « dix millions d'être humains, venus de l'Europe entière, victimes soit d'un fanatisme d'oppression et de conquête, soit d'un racisme qui avilit ceux qui prétendaient fonder sur lui leur droit à la suprématie ».

La motion de l'Académie souligne que « le souvenir de tant d'horreurs doit être conservé et entretenu, non dans un esprit de vengeance, mais bien au contraire, pour épargner au monde, par ce rappel soutenu, le retour, toujours menaçant, et quel qu'en puisse être le lieu, de telles atrocités. L'Académie sait, hélas ! que cette menace n'est pas vaine ».

Territoires occupés

La Ligue israélienne pour les Droits de l'homme et du citoyen évoque, dans un memorandum, « les pratiques israéliennes dans les territoires occupés ».

La Ligue israélienne dénonce l'oppression politique (« refus de tout droit d'expression et d'associations politiques »), l'exploitation des travailleurs (« l'employeur verse le salaire au gouvernement israélien qui en prélève 40 % avant de le remettre au travailleur palestinien »), les détentions administratives (selon les chiffres officiels, 1 000 personnes sont astreintes à résider... en prison, sur simple décision administrative), les expulsions, les tortures (« jamais il n'y a eu d'enquête officielle judiciaire » sur les plaintes).

Des faits qui...

● Le préfet du Rhône aurait proposé au ministère de l'Intérieur et au ministère du Travail d'interdire l'installation de familles immigrées dans certains quartiers de Lyon. Cette interdiction ne concernerait que les familles non européennes.

● Député catholique de Belfast à la Chambre des communes, Mlle Bernadette Devlin a introduit auprès de la Commission européenne des Droits de l'homme une requête en violation des droits de l'homme contre le gouvernement de Grande-Bretagne. Mlle Devlin rappelle que le tribunal qui l'a condamnée à six mois de prison a refusé d'entendre des témoins.

● Un ancien ministre d'Hitler, Albert Speer, a été interviewé par la B.B.C., à l'occasion de la publication de ses Mémoires.

● Une assemblée des « prêtres solidaires » s'est tenue récemment à Amsterdam. Parmi les motions adoptées, une concerne la situation des travailleurs immigrés en Hollande, en France, en Allemagne fédérale, en Suisse, en Belgique et en Grande-Bretagne.

● Parce qu'ils « n'aimaient pas les Arabes » et qu'ils avaient eu l'idée de leur « faire peur », les frères Humbert ont mis le feu dans un hôtel habité par des travailleurs nord-africain, à Asnières. Ils sont écroués.

● Licenciée d'anglais, de nationalité marocaine, Mlle Cécile Mréjen travaillait comme traductrice à l'ambassade de Somalie. Elle a perdu son emploi, quand l'ambassadeur a appris, au cours d'une conversation qu'elle était juive.

... donnent à penser



Les écoliers des bidonvilles

ÉDUCATION A LA FRATERNITÉ — NOVEMBRE 1970

Gérald BLONCOURT



EN 1904 paraissait « La Maternelle » de Léon Frapié, qui raconte la vie d'une école de faubourg : Ménilmontant. Aucun nom d'enfant n'est un nom étranger : ce sont tous des petits « poulbots » de Paris. Or, c'est dans cette même école — ou dans le même quartier — qu'a été tourné récemment le beau film de Jean Schmidt : « Derrière la fenêtre », dont le propos est de montrer les problèmes que pose la présence, dans une même petite classe, d'enfants de nationalités et de « races » combien différentes ! Ce rapprochement n'a-t-il pas valeur de symbole ?

Le C.L.E.P.R. est soucieux depuis longtemps de ces problèmes. Il livre aujourd'hui en un premier dossier, une série d'observations, émanant d'enseignants. L'abondance des matières oblige à repousser à un dossier ultérieur les articles relatifs aux observations des mouvements extra-scolaires et, plus généralement, à la « pleine vie ».

Comment classer tout cela ?

Il y a les problèmes que fait émerger la scolarisation : problèmes d'enfants, mais aussi problèmes d'enseignants.

Il y a les problèmes posés par les relations des enfants entre eux et notamment par l'attitude des petits Français par rapport à leurs camarades étrangers.

Il y a les problèmes qui tiennent à la situation familiale des enfants ; là encore, problèmes d'enfants, mais aussi problèmes d'adultes : les parents de ces enfants, les familles françaises de même environnement.

Par-delà ces problèmes quotidiens et immédiats, on aperçoit d'énormes problèmes sociaux, et même politiques.

Les témoignages parlent d'eux-mêmes. S'ils sont limités — un dossier de quelques pages comporte cette servitude — ils ont le mérite du concret, du vécu. Dans leur sobriété, ils sont poignants. On y sent passer l'inquiétude des éducateurs, mais aussi leur désir profond d'aider ces enfants — dont on verra à quel point ils sont en fait défavorisés — à s'intégrer dans un monde qui leur est très précisément « étranger ».

Ils ne traitent que des milieux populaires. Or, quand on relit « La Maternelle », on mesure l'énorme progrès parcouru en trois quarts de siècle. Dans un contexte tout différent, dans ce « monde sans frontières » — mais hélas ! non sans ghettos — qu'est un bidonville de banlieue, un progrès tout aussi considérable reste à faire.

Pour l'accomplir, le maître-mot reste celui qui préside aux pages du C.L.E.P.R. dans « Droit et Liberté » : la fraternité. Quiconque manquerait de la volonté tenace de la faire passer dans les faits jugerait surhumaine la tâche de l'éducateur qui doit faire vivre ensemble des enfants de quinze à vingt nationalités, dans les conditions socio-culturelles qui sont les leurs. Puisse le témoignage de ceux qui s'y sont « essayés » — parce qu'ils croient, eux, à cette fraternité —, apporter à leurs collègues, la lumière de l'espérance et ce courage à entreprendre qui renverse les montagnes.

Jean Pihan

Vingt-quatre nationalités

ON peut affirmer qu'il y a en France plus de 750 000 enfants étrangers de moins de 16 ans, soit 31 % de la population étrangère totale, alors que l'ensemble des enfants français de moins de 16 ans ne représentent que 24 % de la population française (1).

Une politique scolaire de l'immigration qui voudrait être cohérente devrait tenir compte du fait que ces enfants étrangers sont répartis de façon très irrégulière sur l'ensemble du territoire.

Bien que les recensements opérés sur la région parisienne soient inachevés on peut évaluer à 125 000 le nombre des enfants étrangers qui y vivent.

Ensuite les cinq départements les plus riches en population étrangère sont les Bouches-du-Rhône, le Nord, le Rhône, les Yvelines et l'Isère. Dans ces cinq départements, l'effectif des enfants étrangers varie entre 12 690 et 22 428.

Par contre, certains départements ne sont pratiquement pas concernés par l'immigration : les Côtes-du-Nord, la Manche, la Vendée, le Cantal, le Morbihan. Dans ces départements le nombre des enfants étrangers varie entre 95 et 375.

Par ailleurs, si on dénombre 24 nationalités différentes, elles ne sont pas implantées également dans toutes les Académies. Ainsi les Algériens s'implantent essentiellement à Lyon, Paris, Aix et Strasbourg (dans l'ordre décroissant) ; les Portugais à Paris, Toulouse, Clermont, Caen ; les Espagnols à Paris, Toulouse, Aix et Lyon ; les Italiens à Paris, Strasbourg, Aix et Grenoble. Pour les autres nationalités, c'est Paris qui domine.

Une étude a été faite sur la population scolaire parisienne. Parmi ses conclusions citons celle-ci : les arrondissements les plus peuplés d'enfants étrangers sont le 11^e, le 18^e, le 19^e, le 20^e et... le 16^e.

A Paris même, parmi les enfants étrangers, les Espagnols forment la majorité. Dans le 16^e, ils sont pratiquement les seuls. Les Tunisiens sont nombreux dans le 11^e et dans le 20^e (Belleville). Les Algériens vivent surtout à la périphérie et en banlieue. Une étude plus poussée permet de voir que cette répartition varie suivant les quartiers d'un même arrondissement ; entraînant des besoins scolaires très différents à l'intérieur d'une même circonscription.

Au total, on compte à Paris 14 771 garçons et 13 890 filles de familles immi-

grées, la majeure partie d'entre eux dans le primaire et dans les maternelles.

Les classes de rattrapage

Sur toute la France, il existe 130 classes de rattrapage, regroupant 2 624 enfants. 31 % d'entre eux ont entre 8 et 9 ans ; 25, 5 % entre 6 et 7 ans ; 24, 9 % entre 10 et 11 ans ; 11, 9 % ont 12, 13 ou 14 ans ; et 5, 9 % ont 15 et 16 ans.

Si on envisage la répartition des enfants étrangers dans leur totalité par niveau scolaire, on trouve 66 % des élèves étrangers dans les autres sections : maternelles et premières classes du premier cycle du second degré.

En principe, les cours de rattrapage visent uniquement l'apprentissage du français parlé et ne devraient accueillir que des enfants entrés en France dans l'année. Or, en réalité, le tiers des élèves de ces cours est inscrit depuis plus de deux ans.

L'Amicale pour l'enseignement des étrangers avoue son impuissance à ce sujet. Elle refuse de se substituer à l'Education nationale, et entend se borner à soutenir des solutions à titre expérimental, pour montrer qu'elles sont possibles.

Sur le plan statutaire, une circulaire du ministère de l'Education nationale, en date du 15 juillet 1968, précise les conditions de la collaboration entre l'Amicale pour l'enseignement des Etrangers et le ministère. L'Amicale travaille sous les auspices de la direction de la Coopération. Ces classes, fonctionnant à temps complet, sont confiées à des maîtres de l'enseignement public. Leur contrôle pédagogique est effectué par des inspecteurs de l'enseignement primaire. Les rapports d'inspection sont transmis à l'Amicale par le ministère de l'Education nationale (direction de la Coopération).

La prise en charge des dépenses, et le paiement des maîtres est assuré par l'Amicale, celle-ci obtenant des subventions de l'Education nationale. L'ouverture et la fermeture des cours est du ressort de l'Amicale, après approbation du ministère de l'Education nationale (direction de la Coopération).

Françoise OLLIVIER.

(1) Les chiffres que nous donnons ici sont extraits d'un article de la revue « Vivre en France » (n° 7 juin 1970) organe de l'Amicale pour l'enseignement des Etrangers.



Gérald BLONCOURT

Problèmes, inquiétudes...

LE « Centre régional de formation des instituteurs de l'Enfance Inadaptée » prépare les instituteurs stagiaires à deux options :

— L'option « déficients intellectuels », qui permet d'enseigner aux déficients intellectuels légers ou moyens dans les classes de perfectionnement, les sections d'enseignement spécialisés des C.E.S., les écoles nationales de perfectionnement, etc.

— L'option « handicapés sociaux » qui permet d'enseigner aux enfants handicapés sociaux groupés dans des classes spéciales correspondant aux divers types de handicaps sociaux. Il y a deux pôles principaux : les enfants des milieux marginaux présentant des carences socio-culturelles (milieux très pauvres de travailleurs étrangers, bidonvilles, Gitans, etc.), et les enfants sans famille, ou plus ou moins abandonnés par leur famille, présentant des carences affectives et familiales.

A propos des enfants d'immigrés nous rencontrons les problèmes suivants :

Condamnés jusqu'à la fin...

Ces enfants sont d'abord scolarisés avec les autres enfants dans des classes « normales ». Très vite, ils perdent pied et aboutissent à un grave échec dans la majorité des cas. Leur langue maternelle n'est pas le français, le milieu socio-familial est mal adapté aux exigences scolaires des classes de l'enseignement normal. L'enfant échoue en classe ; il est alors testé : ses résultats aux tests ne sont guère brillants puisque les tests comme le Binet-Simon, ne mesurent au fond que l'intelligence scolaire, et particulièrement l'intelligence

verbale. Et même si d'autres tests (non-verbales) sont proposés à l'enfant, les carences du milieu seront telles que les résultats seront faibles.

Insuffisance en classe et aux tests : l'enfant est alors étiqueté « débile mental » ou « déficient intellectuel » et orienté vers une classe de perfectionnement. Tout le monde devinera l'origine de ses échecs scolaires : on inventera alors le terme absurde de « pseudo-débile » pour le désigner (comme s'il y avait des « pseudo-tuberculeux ») — mais il sera étiqueté, placé dans l'enseignement spécial et pratiquement condamné à y rester jusqu'à la fin de sa scolarité. Un simple contact avec les classes de perfectionnement, comme les enquêtes les plus scientifiques, conduisent à la même conclusion : la majorité des élèves de ces classes sont victimes de leur milieu socio-culturel dont les connaissances, les normes, les aspirations ne correspondent nullement aux exigences scolaires et sociales d'une société industrielle.

Depuis un certain nombre d'années une autre solution est recherchée. Puisque ces enfants réussissent mal en classe, puisque leurs performances aux tests sont médiocres et qu'ils finissent par échouer en classe de perfectionnement, il faut créer des classes spéciales pour eux. C'est ainsi qu'a été créée depuis quelques années sur le plan national, et depuis un an, à Montpellier, l'option « handicapés sociaux ». Des classes sont ouvertes pour les Gitans, d'autres classes pour les enfants des bidonvilles, etc. On évite ainsi de qualifier l'enfant de « déficient intellectuel » mais on n'évite ni la catégorisation, ni la ségrégation. Le danger qui se présente alors c'est de reproduire sur le plan

scolaire ce qui se passe sur le plan social. La ségrégation scolaire reflète et cautionne la ségrégation sociale. Car la ségrégation scolaire s'entoure de tout un appareil « socio-psycho-pédagogique », plus difficile à remettre en question que les conduites quotidiennes de ceux qui pratiquent la ségrégation sociale.

Une récente circulaire du 9 février 1970 (B.O. en n° 8) suscite beaucoup d'inquiétude parmi les gens qui s'occupent d'une façon ou d'une autre de l'« Enfance inadaptée ». Cette circulaire décide de la mise en place de nouvelles structures de dépistage et de prévention dès l'école maternelle et prévoit la création de sections dites « d'adaptation ». Nous sommes nombreux à penser que les enfants des milieux marginaux ou de familles dissociées seront ainsi catégorisés, orientés et figés dès l'âge de 4 ans. Ainsi au lieu d'aborder les vrais pro-

blèmes socio-culturels et socio-familiaux, on entérinera, au niveau de l'école, les carences affectives ou sociales. Au lieu de supprimer les bidonvilles, on créera des classes pour enfants de bidonvilles et ceci, dès la maternelle ! Au lieu d'aider les familles des travailleurs immigrés et de Gitans, on créera des classes pour enfants de travailleurs étrangers et des classes pour Gitans (voir la revue « Enfance » de janvier 1970, p. 103).

Voilà quelques problèmes, quelques inquiétudes. Tout cela est un peu bref, peut-être insuffisamment démontré. Mais tout cela est vrai et doit être dit.

Marcel BRUN,
directeur d'études du Centre régional de formation des instituteurs de l'Enfance inadaptée (Montpellier).

Un ghetto scolaire dans le ghetto social

I. — Un exemple de scolarisation d'enfants de travailleurs immigrés : les écoles départementales des Cités de transit du port de Gennevilliers.

Historique

En mai 1965, la préfecture de la Seine décide l'implantation de deux Cités de Transit pour familles de travailleurs immigrés dans les terrains vagues du port de Gennevilliers. La municipalité, les organisations syndicales et politiques tentent de s'opposer à l'implantation de ces cités-ghettos. La préfecture passe outre. Une école est construite dans chaque cité. Une nouvelle bataille s'engage alors, pour empêcher la création d'un ghetto scolaire à l'intérieur du ghetto social.

En septembre 1966, les écoles ouvrent. Il n'y a, à ce moment, ni table, ni tableau, ni matériel... Par contre, il y a 50 élèves par classe.

Evolution de la situation

A l'issue de la lutte, les conditions matérielles se normalisent et, surtout, un recyclage est institué. C'est-à-dire que tous les enfants aptes à suivre un enseignement ordinaire prennent un car de ramassage scolaire et fréquentent les écoles des communes avoisinantes. Il reste alors à scolariser aux écoles du Port des enfants

qui présentent un retard scolaire non dû à la débilité, ou des difficultés d'adaptation. Pour cette école spécialisée, il apparaît alors indispensable d'obtenir pour les maîtres une formation spécialisée.

En 1967, la nécessité de scolariser les enfants dès l'école maternelle s'impose. C'est l'âge de la socialisation et de l'apprentissage de la langue. Cette préscolarisation est indispensable pour obtenir une intégration à l'école primaire ordinaire la plus rapide possible.

Situation actuelle

Au début de cette 5^e année, les conditions de travail ont évolué ; les conditions matérielles sont acceptables ; les effectifs sont fixés à 15 en primaire et 20 en maternelle. Une partie des maîtres a reçu une formation, les autres vont la recevoir ; une année de stage de formation dans le cadre de l'Education nationale : Certificat d'aptitude à l'enseignement des inadaptés, dans l'option « Handicapés sociaux ».

Mais la situation n'est pas satisfaisante. Si, dans l'une des deux écoles, la scolarisation à l'école maternelle s'est améliorée par suite des constructions scolaires, dans l'autre, cette scolarisation est inexistante ; les enfants de 5 ans, livrés à eux-mêmes, courent le terrain vague toute la journée. Cette non-scolarisation maternelle compromet inévitablement leur scolarité future.

Les résultats des luttes menées au Port ont permis d'entrevoir des possibilités de

→ scolarisation valable pour ces enfants. Mais il ne s'agit ici que d'expériences pointillistes. Toute absence de réflexion scientifique et d'analyses psycho-socio-pédagogiques interdisent de tirer des conclusions générales. Une certitude se dégage cependant : la nécessité d'un équipement socio-culturel dans les Cités, l'école, même la mieux adaptée à ces enfants, ne pouvant tout assumer.

II. — Ce travail d'adaptation de l'école a eu inévitablement pour conséquence la mise en lumière de quelques questions fondamentales.

a) *Quelles mesures* ont été prises par le ministère de l'Éducation nationale pour faire face aux problèmes posés par la présence de centaines de milliers d'enfants de travailleurs immigrés ? A part la circulaire du 13 janvier 1970 et le travail fourni par le Crédif qui abordent les problèmes de francophonisation à une échelle très réduite, quelles mesures sont envisagées pour faire face à la croissance prévue du nombre de ces enfants pour les années à venir ?

b) *Le rôle de l'École française* pour ces enfants est-il l'intégration ? M. Massenet, directeur de la Population et de la Migration au ministère des Affaires sociales, se félicitait dans un discours le 30 novembre 1968 de ce que l'« École française, malgré ses défauts, (ait) un pouvoir assimilateur extraordinairement puissant ». En effet, le but qu'elle se fixe est bien cette intégration, malgré l'empirisme général de ses moyens pour y aboutir. Mais ce but même, concevable pour la minorité des familles immigrantes qui vise avec certitude la naturalisation ou, tout au moins, l'installation définitive, est-il applicable automatiquement pour tous ? L'enseignement de la langue maternelle dans les enseignements pré-scolaire et primaire est-il impossible, par exemple ? Toute une série de questions se posent alors, qui pourraient faire l'objet d'un long débat.

« Education à la fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.).

Comportant habituellement une double page dans chaque numéro de « Droit et Liberté », elle revêt, plusieurs fois dans l'année, la forme d'un dossier.

Correspondance et adhésion : 29, rue d'Ulm, Paris (5^e).

c) *Quels sont chez de jeunes enfants les effets de la présence d'une culture différente à la maison et ailleurs (dont l'école) ?* Quels enseignements tirés d'observations de ces effets sont mis à la disposition des enseignants qui ont des enfants de travailleurs immigrés dans leur classe ?

d) *Quels effets ont sur leurs possibilités scolaires le temps passé pendant leur petite enfance dans les bidonvilles, logements insalubres ou cités de transit ?* Quels changements chez les enfants provoquerait un changement des conditions d'accueil des travailleurs immigrés en France ?

III. — La réalité des écoles du Port, les problèmes que pose leur existence demandent une réflexion plus avancée.

Les questions que nous nous posons quant à l'orientation de notre enseignement, aussi bien dans le domaine de l'éducation que dans celui de la culture, dépendent-elles des seuls enseignants d'une école ? L'absence de thèses officielles à cet égard nous ont certes permis de faire certains choix, liés aux conditions particulières que nous connaissons ; mais est-il normal que nous ayons été obligés d'appréhender d'une façon empirique les données que nous exposons ?

Le phénomène de l'immigration est lié à des données économiques dont seul l'aspect « rentabilité » est connu ; les facteurs humains sont passés sous silence, mis à part celui du logement, dont on parle tant, mais qu'on ne résout pas. Les rares déclarations officielles se bornent à regretter cet état de fait, mais à aucun moment, elles n'abordent les problèmes scolaires des enfants immigrés. La carence à peu près totale de thèses officielles en la matière est à dénoncer.

D'un point de vue de justice sociale, peut-on se satisfaire de la seule loi de l'obligation scolaire qui régit l'ensemble des écoliers français ? N'est-on pas en droit de revendiquer pour les enfants étrangers résidant en France, dont on ne sait s'ils doivent être intégrés à notre société ou s'ils retourneront dans leur pays d'origine, une scolarisation de type particulier ?

Nous nous garderons ici de proposer des solutions générales, ce n'est pas notre rôle. Nous ne pouvons qu'attirer l'attention sur les problèmes présents et ceux à venir. La population scolaire d'enfants de travailleurs immigrés ne peut que s'accroître : non seulement la proportion de travailleurs venant avec leur famille ne cesse d'augmenter, non seulement le taux de natalité dans ces milieux est très fort, mais encore les options du VI^e Plan laissent prévoir une progression du phénomène.

L'expérience que nous avons eue à l'école du Port nous a amenés à mesurer l'isolement dans lequel nous nous trouvons. Devant les perspectives d'accroissement, nous pensons qu'il est grand temps de recenser les initiatives et les expériences de scolarisation dans ces milieux.

Il est urgent également que les questions sortent du cadre étroit de l'école, et qu'elles soient posées à l'échelon national avec le souci de trouver des solutions démocratiques dans un esprit d'égalité des chances.

C'est affaire de justice que demander qu'une politique d'accueil des travailleurs immigrés soit définie et que la scolarisation de leurs enfants soit envisagée sous son aspect particulier.

J. & J.-P. SAVARD
B. & A. BOURGAREL.



Gérard BLONCOURT

A la Maternelle

QUELS problèmes pose, dans une école maternelle, la présence d'un grand nombre d'enfants étrangers ? Je parle du cas de Nanterre où, dans 4 écoles sur 5, nous avons entre 30 et 80 % d'enfants nord-africains, espagnols, portugais, italiens.

Je tiens à signaler avant toute chose que le racisme n'existe pas à l'école maternelle. Il y a bien sûr quelques très rares exemples, que je pourrais citer :

- A Anatole-France, une petite Française refuse catégoriquement de s'asseoir sur le même banc qu'un petit Algérien de sa classe.

- A Voltaire, un de mes élèves algériens refuse énergiquement de donner la main à Raymond, petit noir, dans une ronde.

Mais ces exemples sont très rares. Un enfant de 3, 4 ou 5 ans, si on ne lui a pas déjà « bourré la tête » de ces « sales ceci » ou « sales cela » ne remarque **absolument pas** les différences de couleur et de race.

Le handicap de la langue

Nous avons devant nous 40 enfants, moitié Français, moitié étrangers.

Ces 20 (ou plus) étrangers ne sont pas tous au même niveau de langue.

En section de petits et même de moyens (2 à 4, et 4 à 5 ans), le problème n'est pas trop grave. La classe est essentiellement fondée sur la langue. Ces enfants sont tout à fait à leur place : ils ne font en rien perdre du temps aux autres. Ils rattrapent d'ailleurs très vite leur retard de compréhension.

Mme Jeannot, directrice de l'école expérimentale, rue Parmentier à Puteaux, nous reçoit :

L'école Parmentier était une école primaire de garçons. Elle eut d'abord une classe pour étrangers, surtout nord-africains (dû à l'initiative d'un mouvement d'aide à l'Afrique du Nord), puis, sous l'impulsion de sa directrice, qui s'intéressait spécialement au problème des enfants en difficultés scolaires, et grâce à M. l'Inspecteur primaire et à la municipalité, elle fut transformée en septembre en École expérimentale mixte, regroupant :

- Trois classes d'adaptation pour enfants en difficulté qui, après une réadaptation de 3 à 6 mois, sont réintégrés dans le cycle normal.

En section de grands (5 à 6 ans), le problème est beaucoup plus grave. Le programme de cette classe dit : « initiation à la lecture, à l'écriture, au calcul... ». Or, pour ces enfants, la place idéale est dans la section du dessous, dont le langage sous toutes ses formes est le but premier. La classe est donc horriblement ralentie, car on doit penser aux 40, et il y en a 20 pour qui le langage n'est plus une étape à franchir, mais une étape déjà franchie.

Le problème qui se pose est donc le suivant : faut-il ou non regrouper ces enfants handicapés de par leur langue dans une même classe ?

OUI : si nous en avons 25 et non pas 40 par classe.

OUI : si on mettait alors dans ces classes des institutrices préparées à assumer cette tâche **différente**.

OUI : si cela était bien compris par tous, non comme une mesure de ségrégation mais comme un respect de l'intérêt de chacun.

Et pourtant, on pourrait opposer des arguments à tous ces « oui ». Car, une fois le retard de langue rattrapé (ce qui est de l'ordre de 3 à 4 mois environ), l'enfant est tout à fait apte à suivre une section de grands normale (je parle uniquement d'enfants handicapés pour des raisons de langue et non par un handicap intellectuel).

Je crois que l'idéal serait de, bouleversant un peu ce qui est, depuis toujours, les cadres de l'enseignement en maternelle, dépasser les limites rigides des classes : c'est-à-dire prévoir des activités communes (activités manuelles,

éducation physique, rythmique, jeux libres ou dirigés...) où enfants étrangers et français se retrouvent ; et d'autres (langages, exercices sensoriels, etc.) où, au contraire, on les prendrait séparément dans l'intérêt de chacun.

Cela sous-entendrait un grand accord pédagogique, un travail de groupe, une préparation commune.

Les conditions de vie

Les conditions de vie que connaissent ces enfants sont généralement celles des bidonvilles ou des cités d'urgence, parfois sans eau. Ce sont des enfants pour la plupart habitués à jouer librement dans les terrains vagues, sans surveillance, sans contrainte.

D'où les incroyables difficultés que nous rencontrons quant à leur adaptation à la vie de groupe (impossibilité de rester assis quelques minutes consécutives, habitude de cracher, etc.).

D'où de gros problèmes d'hygiène (poux, puces, impétigo).

De cela, il ressort également que notre tâche n'est pas seulement une tâche d'enseignement. Mises là pour « enseigner » nous avons à « intégrer » ces enfants sur le plan de la langue, des conditions de vie, de propreté, etc.

Quant au nombre d'enfants qui nous sont confiés dans les locaux et les espaces dont nous disposons...

Je laisse hélas, les points de suspension.

Viviane TEINTURIER.

Dans une école expérimentale

- Trois classes de perfectionnement qui accueillent des enfants envoyés par les services de la commission médico-pédagogique de la circonscription.

- Trois classes de non-francophones : deux d'initiation, une de consolidation.

On trouve des enfants étrangers dans les classes de perfectionnement et d'adaptation, sans qu'ils offrent des difficultés autres que celles de tout autre enfant dans la même situation d'échec.

Les classes de non-francophones, mixtes, comprennent tous les enfants arrivant à Puteaux et ne sachant pas parler français, à partir de 7 ans (même en cours préparatoire, un enfant doit pouvoir s'adapter à la langue française en même temps que ses camarades français).

Actuellement, ces classes comportent des enfants de diverses nationalités : You-

goslaves, Italiens, Jordaniens, beaucoup de Portugais et d'Espagnols, Marocains, Algériens, Tunisiens.

Ces trois classes sont des classes par niveau de connaissance de la langue française (ce qui cause des difficultés étant donné l'écart d'âges, donc de maturité). Il faut parfois compter deux ans (un an suffit parfois) pour le rattrapage en cycle normal.

La méthode employée peut se résumer ainsi :

- D'abord pratique du langage par la méthode globale, et acquisition du vocabulaire (2 mois environ).

- Puis technique dite « Jeannot », du nom de la directrice, d'éducation de l'orthographe (méthode active associant le mouvement, le langage et l'écriture) (1).

- Mathématiques modernes (lorsque le vocabulaire est suffisant).



— Essayez-vous de garder un contact avec la culture originale des enfants ?

— Nous y pensons. Par exemple, nous décorons la classe de cartes et photographies des pays du Bassin méditerranéen. En géographie, nous faisons parler les enfants de leurs pays d'origine, de leurs coutumes.

— Quelles sont vos autres difficultés ? plus particulièrement pour les classes non-francophones ?

— L'écart des âges entre les enfants. Le fait que les arrivées se font tout au long de l'année.

Une certaine discipline à obtenir, surtout au début du séjour des enfants, d'où un effort pour les initier à la vie de tous les jours : visites de magasins, comment se comporter dans la rue, etc.

— Comment s'établit la discipline dans votre établissement ?

A ce propos, la directrice fait venir un garçon de 15 ans à qui on pose la question. Il répond :

« C'est beaucoup mieux qu'ou j'étais avant. Ici, peu de choses sont interdites. On peut fumer par exemple, mais pas n'importe où, pas dans la cour : on nous a expliqué pourquoi : à cause des plus jeunes. On nous explique les choses, on nous donne des responsabilités. Avant, j'étais buté, je ne voulais rien faire... »

Mme Jeannot nous précise qu'il y a un cadre et des structures dans l'établissement, et que tout n'est pas autorisé. Chaque interdit est suffisamment expliqué pour que les jeunes l'acceptent. Et puis, il y a la relation professeur-enfant.

— Quels sont vos rapports avec les familles ?

— Les familles étrangères ont une confiance extraordinaire. Elles n'arrêtent pas de remercier.

(Cette confiance ne traduit-elle pas l'impossibilité où se trouvent les familles de résoudre elles-mêmes les difficultés auxquelles elles sont confrontées ?)

Au début, on nous a accusés de faire de la ségrégation. Je pense que, maintenant, on a compris que notre but, au contraire, était le reclassement des enfants étrangers le plus rapidement possible et avec les meilleures chances possibles de réussite.

Il y aurait lieu de voir comment se fait ce reclassement. Nous pensons que l'expérience est encore un peu jeune, pour le faire de façon sûre — deux ans d'existence, en fait. On nous a cité le cas d'une jeune Brésilienne arrivée en France à 12 ans, réintégrée au bout d'un an en C.E.S. mais ce cas paraît assez particulier et exceptionnel.

— Les enseignants sont-ils formés ?

— Pas du tout. On nous envoie n'importe qui, sans même prendre leur avis... Pour cette rentrée, nous avons cinq suppléants qui se trouvent chez nous comme s'ils avaient été envoyés dans une école ordinaire. A nous de nous débrouiller...

Parmi ces enseignants, certains se découvrent une vocation.

Cette expérience semble intéressante. On sent que le stade de la recherche n'est pas encore dépassé. Il serait utile

Un aspect du sous-développement culturel et économique

La présence dans les classes de nombreux enfants d'immigrés pose un certain nombre de problèmes qui doivent trouver une solution pratique pour l'éducateur. Il ne saurait être question de faire un panorama complet des difficultés concrètes ni d'étudier dans ses aspects théoriques une telle situation.

Les difficultés rencontrées nous paraissent, à la lumière de l'expérience, de deux sortes : difficultés à caractère sociologique, difficultés à caractère pédagogique.

Les difficultés « sociologiques »

L'exemple type des difficultés sociologiques me semble la visite de cette maman israélienne venant me dire : « Je ne veux pas que mon fils soit placé à côté d'un enfant arabe ». Cela éclate parfois de façon imprévue dans une réunion de parents, mais le plus souvent de façon discrète, car on n'a pas bonne conscience. La formule habituelle est « Je ne suis pas raciste mais... ». Il n'est pas certain, d'ailleurs, que tout cela ne recouvre pas des comportements très complexes y compris l'idée exprimée : « Pas étonnant qu'il travaille bien, il est juif », exemple d'une valorisation à caractère raciste que nous devons combattre.

de connaître les pourcentages de réussite parmi les enfants rassemblés dans les classes non-francophones. Il est certain que Mme Jeannot sait créer autour d'elle une ambiance assez extraordinaire de don total de soi, de ténacité, d'ouverture aux autres, d'optimisme.

(Visite effectuée par Gabrielle COSTA et Pierrette ALLETRU.)

(1) La méthode Jeannot est éditée chez F. Nathan, en petits livrets : Technique, Ecriture et Lecture Jeannot, plus deux livrets pédagogiques.

Comment le problème se pose-t-il en classe ? Après des années de travail en milieu multinational (n'ai-je pas eu une année jusqu'à onze nationalités différentes en deux classes), j'aimerais avancer un certain nombre d'idées :

1. Les manifestations à caractère raciste chez l'enfant sont d'origine purement sociale. Les phrases, même prononcées par les enfants, sont « adultes » par leur construction et leur vocabulaire.

2. Les phénomènes de rejet sont beaucoup plus forts quand il s'agit d'enfants de milieu socio-économique différent que dans les cas d'enfants d'origine différente.

Au niveau scolaire plus élevé, le correctif de la contestation de la société intervient, et de nombreux jeunes manifestent leur sympathie aux plus défavorisés, quelle que soit leur appartenance ethnique.

3. Les rapports entre les familles des élèves contiennent des germes de racisme ouvert dans tous les cas où les conditions politiques, économiques, et sociales aggravent la situation. Ainsi nous avons eu des problèmes sérieux au moment de la Guerre des Six Jours, mais les affrontements, cependant très proches de mon établissement, à Belleville et Ménilmontant, n'ont pas laissé de trace dans la vie scolaire.

4. Une remarque supplémentaire provient du fait que j'ai toujours eu l'occasion de travailler en milieu multinational et non dans le cadre d'une classe où les enfants d'immigrés constituent la majorité de l'effectif. Il y a là d'autres problèmes sur lesquels je ne puis donner un témoignage personnel.

Il serait vain à un enseignant de nier l'existence de problèmes très sérieux au niveau du langage :

1° Le niveau même de langage d'un enfant peut dans une classe déterminée, créer des incidents, des confusions, des insuffisances qui rendent la communication difficile. Ces incidents en eux-mêmes ne sont pas de caractère raciste, mais ils contribuent à donner à l'enfant un caractère « étranger », à le séparer de ses camarades.

La seule parade pédagogique est, de la part de l'éducateur, une volonté d'utiliser ce qui est différent pour en faire une richesse collective.

2° Si la classe est insuffisamment active, si on parle des choses plus que les « faire » observer et comprendre, les risques de compromettre la scolarité de l'enfant deviennent graves.

La classe où l'on agit, où chacun peut se faire reconnaître par ses talents et son acquis culturel réel, est le seul remède à ce risque.

3° Il convient cependant de remarquer que le handicap que constitue l'ignorance de la langue doit être examiné avec attention. L'expérience prouve que le niveau socio-économique de la famille a plus d'importance que le niveau de connaissance de la langue pour l'intégration pédagogique.

L'importance des structures d'accueil

Le problème qui se trouve posé au niveau des enfants d'immigrés me paraît être celui qui se pose pour tous les enfants des couches défavorisées de la population.

Ce qui compte c'est la nature des structures d'accueil ou des structures de compensation.

Le rôle de l'école maternelle, de toutes les institutions éducatives, des organismes d'aide pour le travail scolaire des enfants est si important qu'il conditionne la véritable démocratie de l'enseignement.

Mais le problème des enfants d'immigrés n'est qu'un des aspects de cette bataille générale du sous-développement culturel, lié directement au sous-développement économique.

Raoul DUBOIS

Cultures parallèles

QUINZE filles de 10 à 14 ans dont 11 Maghrébines. Voilà ma classe. 15 seulement parce qu'il s'agit d'une classe spéciale de l'Enfance inadaptée, dite d'« handicapés sociaux ». Ce sont toutes des enfants d'intelligence normale, mais ayant d'importants retards scolaires dus plutôt à l'inadaptation de l'école aux enfants qu'à l'inverse. Handicap aussi pour les jeunes étrangères d'une langue tard ou mal acquise : il suffit de posséder les mots qui permettent des échanges essentiels.

Bref, une classe pas si spéciale que cela à Nanterre. « J'avais », avant, une fin d'études première année, en fait classe de rattrapage dont les trois quarts de l'effectif présentaient les mêmes caractères.

Rejetées

de la vie « normale »...

La société scolaire, alors, est à l'inverse de la société ambiante de la grande majorité des enfants est de culture maghrébine, alors que l'enseignement, l'organisation de l'école, les cadres sont de culture française.

Et l'on prononce le mot indéfinissable : la culture. Par culture, il faut entendre ici mode de vie, c'est-à-dire coutumes religieuses, familiales, engendrant une forme d'esprit originale, une échelle de valeurs propre au groupe.

Inévitablement, il y a choc de deux cultures à l'école. Le contexte social met en état d'infériorité la minorité étrangère qui se sent dévalorisée et est souvent regroupée à l'intérieur des classes. Il y a réflexe de défense hostile des enfants qui se sentent rejetées de la vie normale (c'est-à-dire française), rejetées déjà auparavant dans un bidonville ou une cité de transit.

Comment endiguer ce sentiment de mépris et de méfiance respectifs, qui est à la source de réactions racistes de ces écoliers ?

Les enfants sont encore attachés de très près aux habitudes pratiques de vie propres au groupe familial qui les nourrit et les protège. L'enfant est conformiste.

Dans cette rencontre scolaire, il y a méconnaissance.

Par-delà les influences adultes génératrices de haine, l'instituteur peut jouer son rôle : rassurer en faisant voir de près, en faisant connaître ce qui semble étrange, inhabituel.

Au lieu du repli hostile, il doit faire naître l'élan de curiosité, l'intérêt.

Un premier exemple : toute fête chrétienne ou musulmane demande explication et l'on s'aperçoit vite que les sources sont bien souvent les mêmes. Cela m'a obligée à ouvrir la Bible et le Coran car les questions fusent (je m'y suis enrichie).

Evidemment, les sujets touchant aux événements familiaux ne vont pas manquer. Et la porte est ouverte aux échanges. La curiosité est une bonne chose !

Voici quelques sujets d'entretiens relevés parmi ceux qui illustrent le mieux ce que j'essaie fort maladroitement de démontrer.

L'Algérie : Une enfant en revient avec des cartes postales. Elle raconte. La discussion s'anime. Il s'avère que les petites Algériennes connaissent, et pour cause, bien mal leur pays ; les Françaises, pas du tout.

Je propose l'étude de l'Algérie, géographie et histoire. Celles qui peuvent apporteront de la documentation. J'irai au Tourisme algérien chercher affiches et dépliants et je ferai les exposés. Voici une ouverture sur un autre monde en perspective : les Algériennes sont heureuses de mieux connaître leur pays, les Françaises intéressées.

Mardi Gras : « Les crêpes » : Les Françaises expliquent ce qui se passe à la maison et les coutumes. Les crêpes ne sont pas semblables aux galettes arabes. On apprendra à en faire. Cette fois l'intérêt du nouveau est pour les petites musulmanes, la valorisation pour les Françaises.

Suite à l'exposé sur l'Algérie, et au constat (avec Noël et l'Aïd) de l'existence de deux religions, j'ai emmené tout le monde d'abord à la Mosquée et une autre fois à Notre-Dame. On en a reparlé à l'entretien.

La graine semée

Je pourrais citer une dizaine au moins d'entretiens. Le Carême, la Fête du Mouton, Pâques, un mariage au bidonville, une circoncision... autant de sujets où traditions et mentalités s'échangent.

L'état d'esprit est créé. C'est dans la détente la plus sincère que l'on écoute et que l'on accepte.

Les résultats sont modestes. Goutte d'eau dans l'océan. Pourtant, mes filles se sont admises. Elles ont appris à vivre côte à côte et à accepter d'autres valeurs que celles qu'on leur a enseignées depuis leur naissance. Peut-être la graine semée pourra-t-elle germer. Je l'espère de tout cœur.

Ginette HATRY.

Conclusions provisoires

IL serait malaisé de dégager des articles qui précèdent, et qui touchent à tant de questions, une conclusion générale. Bornons-nous donc à essayer de mettre un peu d'ordre dans toute cette richesse.

Les problèmes qui s'imposent en premier lieu à l'attention et qui font l'objet du présent dossier sont ceux qui concernent la **scolarisation** des enfants de travailleurs immigrés, les difficultés particulières de cette scolarisation. Disons tout de suite cependant que dans la perspective de l'éducateur antiraciste ils sont loin d'être les seuls.

Parmi ces problèmes, le plus grave encore à première vue est celui de l'apprentissage du français, outil indispensable à toute communication entre maîtres et élèves.

De celui-ci, la solution la plus simple et la plus radicale est celle qui consiste à mettre ces enfants dans des classes spéciales : classes de « rattrapage » (cf. l'article : « Quelques chiffres ») réservées aux « non-francophones » (cf. le compte rendu de visite à l'école expérimentale de Puteaux, l'interview de sa directrice Mme Jeannot).

M. Brun (Ecole normale d'instituteurs de Montpellier) montre bien que le refus total de cette solution, c'est-à-dire le maintien de ces enfants dans des classes communes et « normales » ne peut aboutir qu'à leur faire perdre pied très rapidement et à les vouer aux classes de perfectionnement réservées aux « débilés mentaux » et « déficients intellectuels », alors que la plupart d'entre eux n'appartiennent nullement à l'une ou l'autre de ces catégories ; ce serait commettre envers eux la pire des injustices.

Mais le même correspondant est aussi tout à fait conscient du risque de « ségrégation scolaire » que comporterait sinon l'institution même de classes séparées pour les non-francophones, du moins le maintien prolongé de ceux-ci dans de telles classes. C'est l'autre écueil, c'est le danger d'une autre injustice qui ne serait pas moins coupable.

Comment naviguer entre ces deux écueils ? Il nous semble que plusieurs des personnes compétentes qui ont apporté leur contribution à ce dossier ont esquissé les voies intermédiaires qui seraient sans doute à la fois les plus raisonnables et les plus humaines. C'est ainsi que la directrice de l'école expérimentale de Puteaux insiste sur ce que ses classes de non-francophones ne sauraient avoir qu'un caractère provisoire, le but étant « le reclassement des enfants

étrangers le plus rapidement possible et avec les meilleures chances possibles de réussite ». Au niveau de l'école maternelle sur laquelle porte son étude, Mme Teinturier ne juge même pas nécessaire — moins encore souhaitable — de séparer complètement ces enfants des autres : il faudrait au contraire, suggère-t-elle, à côté des « activités (langage, exercices sensoriels, etc.) » où on les prendrait à part « dans leur intérêt », maintenir « des activités communes (activités manuelles, éducation physique, rythmique, jeux libres ou dirigés...) »

A titre très expérimental...

De la diversité des expériences relatées et des opinions émises se dégage nettement l'impression, qui aura sans doute frappé nos lecteurs, que nos enseignants, pour résoudre le délicat problème auquel ils étaient confrontés, ont été presque entièrement livrés à eux-mêmes, à leurs initiatives comme à leur dévouement personnel. Il serait sans doute exagéré et injuste de dire que le ministère de l'Éducation nationale ou la hiérarchie universitaire n'aient rien fait : des classes spéciales, là où elles existent, n'ont pu être créées qu'avec leur concours (cf. le début de l'interview de Mme Jeannot) ; quelque chose a été fait ici ou là (cf. l'article de MM. et Mmes Savard et Bourgairel) pour organiser des stages de formation **absolument indispensables** pour assurer à leurs maîtres la qualification voulue ; mais ailleurs les maîtres arrivent sans aucune préparation : « On nous envoie n'importe qui » (Mme Jeannot).

Ce qui manque le plus, c'est une doctrine d'ensemble, et une doctrine cohérente, ainsi que le remarquent les auteurs cités plus haut, qui dénoncent « la carence à peu près totale de thèses officielles en la matière ». Se fier purement et simplement, comme le fait un haut fonctionnaire (cité *ibid.*), au « pouvoir assimilateur extraordinairement puissant de l'École française », c'est se payer de mots, c'est méconnaître toutes les données réelles du problème, tout aussi bien que son caractère dramatique et urgent. Enfin, ce qui a été fait l'a été, ainsi que l'observe R. Dubois, « à titre très expérimental » : le problème ne semble pas avoir été pensé en haut lieu à sa véritable échelle, et dans toute son ampleur. Nous suggérons que soit réuni dans les plus brefs délais à Sèvres un stage ou un colloque qui rassemblerait les per-

sonnes — parmi lesquelles les signataires de nos articles — ayant acquis sur ce problème, sur les voies de sa solution une compétence authentique : ainsi pourrait s'élaborer, par la confrontation de leurs expériences, la doctrine — pré-lude aux réalisations nécessaires — dont nous déplorons le défaut.

Je disais au début de cette conclusion que la question du « rattrapage » en français des enfants de travailleurs immigrés n'est pas la seule que pose la vie scolaire de ces enfants : aussi bien l'école, tout autant que lieu où l'on enseigne, est **milieu de vie** pour les enfants d'immigrés de nos classes. Leur cohabitation avec de petits Français soulève-t-elle des difficultés particulières ? Faut-il s'attendre à ce que les différences ethniques déterminent d'emblée des réactions de rejet, voire d'agressivité déclarée ? Cela revient à se demander — problème souvent agité dans nos colonnes — si l'enfant « est raciste », ou ne le devient que sous l'influence du milieu adulte.

Nos correspondants (Mme Teinturier, R. Dubois...) apportent à ce sujet quelques observations précieuses. Et peu importe que ces observations ne soient pas toujours accordées entre elles : quelle que soit l'origine du préjugé racial chez l'enfant, l'essentiel, c'est bien le devoir qui incombe au maître de lutter contre lui partout et dans toutes les circonstances où il le rencontre. A cet égard, le compte rendu de la visite à l'école expérimentale de Puteaux, l'article de R. Dubois sur « les enfants d'immigrés dans nos classes », plus explicitement encore celui de Mme Hatry apportent des suggestions précieuses et, le dernier surtout, des exemples précis et pertinents des moyens à employer pour développer chez les enfants d'origines ethniques différentes la bonne entente, la compréhension mutuelle, l'esprit d'ouverture et d'amitié.

Enfin, l'école n'est pas seule éducatrice. Les milieux extra-scolaires peuvent exercer sur le développement des enfants une influence qui ne le cède en rien à celle de l'école. C'est pourquoi nous donnerons une suite à ce dossier, en publiant dans un prochain numéro de **Droit et Liberté** quelques textes complémentaires, et notamment les témoignages que nous avons demandés à deux éducateurs extra-scolaires, l'un catholique, l'autre laïque ; nous les remercions à l'avance d'avoir bien voulu nous faire part de leur expérience.

Marc-André BLOCH.

Choléra

Un drame à l'échelle du monde

Le choléra est une maladie infectieuse due à un microbe appelé **vibron cholérique** qui se transmet d'homme à homme, le plus souvent par l'intermédiaire de l'eau, des aliments ou des objets souillés par les déjections d'un malade. Il sévit en permanence en Asie (Inde, Pakistan et Sud-Est asiatique), d'où partent, de temps à autre, des poussées épidémiques.

GROUPES sous le vocable de maladies pestilentielles, la peste, le choléra, la fièvre jaune, le typhus et la variole imposaient autrefois — lorsqu'ils étaient suspectés sur les bateaux relâchant dans les ports — la mise en observation pendant 40 jours de leurs équipages, avec interdiction de débarquer : c'était la « quarantaine ». Aujourd'hui, cette mesure est réduite à la durée de la période d'incubation, jadis méconnue.

Bien à l'abri derrière leurs « barrières sanitaires » et leurs « contrôles aux frontières », les pays riches considèrent ces affections, singulièrement le choléra, comme des maladies exotiques, étrangères, qui tuent bon an, mal an, un nombre indéterminé de coolies indiens ou pakistanais dans les zones chaudes et humides de l'Asie des deltas.

Brusquement, ce fléau des temps anciens ou des terres sous-développées réapparaît et le monde prend conscience, d'une part de son existence, d'autre part de son extension et de ses dangers possibles.

Les pays atteints s'émouvent : l'épidémie partie de l'Astrakan était officiellement étendue à un certain nombre d'États ; au 18 septembre 1970, étaient reconnus : 107 cas en Israël, plusieurs cas en Arabie séoudite, 45 cas dans un village de Syrie, 5 cas à Oman et, pour la première fois, 2 000 cas en Guinée, où le choléra n'avait jamais sévi...

Une certaine panique s'empare des Européens en partance pour l'Asie ou



D.R.

l'Afrique, et l'on se presse à l'Institut Pasteur afin de se faire vacciner.

Comment une affection ancienne et aussi aisément contrôlable que le choléra, très sensible aux antibiotiques et aux sulfamides, peut-elle encore sortir de son réduit asiatique et menacer de déclencher une épidémie mondiale ?

Les raisons en sont simples :

1° Elles tiennent d'abord au fait que le monde en 1970 est « un monde en mouvement » : le volume du trafic aérien s'est considérablement accru (de 4 millions de passagers en 1948, il est passé à 51 millions en 1967) ; la vitesse des avions a, elle aussi, beaucoup augmenté (elle a doublé entre 1948 et 1968 et doublera encore en 1971) ; la capacité des avions géants qui emporteront 300 à 400 passagers enfin, créera prochainement une entrave aux contrôles sanitaires dans les aéroports où l'encombrement sera tel que les règlements sanitaires seront inapplicables. **La maladie par les voyageurs peut ainsi se répandre beaucoup plus vite que l'annonce officielle de l'épidémie.**

2° Une autre raison tient au fait que les pays en voie de développement, notamment en Asie du Sud-Est, en Inde, au Pakistan, dans le Moyen et le Proche-Orient, redoutent, à juste titre, en déclarant certaines affections dont la notification est, selon le règlement international, obligatoire, les réactions excessives et inutiles de pays voi-



A.G.I.P.

Ci-dessus : en Corée du Sud, des infirmières injectant du sérum anticholérique à une malade.

Ci-contre : le vibrillon cholérique.

sins ou lointains, qui porteraient préjudice à leur développement économique ou touristique.

3° Les pays pauvres, en outre, n'ont pas les moyens de détecter et de contrôler les affections transmissibles : pour exercer une surveillance efficace, il conviendrait de vérifier tous les cas de diarrhée par des contrôles bactériologiques, technique en fait beaucoup trop onéreuse.

Certes, pour l'instant, le choléra n'a pas réussi à s'implanter dans les pays où la salubrité du milieu et l'hygiène personnelle atteignent un niveau élevé, mais les échanges inter-continentaux, leur volume et leur vitesse, rendent tous les individus vulnérables, de sorte que, même les plus égo-centristes, ne peuvent se désintéresser des drames sanitaires des pays pauvres : **en Santé Publique, nous devenons de plus en plus solidaires d'un continent à l'autre.**

Comme le rappelait le docteur Dorolle, directeur général adjoint de l'Organisation Mondiale de la Santé, « la méthode défensive actuelle par laquelle on s'efforce, à l'aide de mesure de réglementation et de quarantaine, de barrer la route de pays indemnes à des maladies provenant de zones infectées, a totalement ou partiellement échoué. Il apparaît de plus en plus qu'à l'ère des avions de transport supersoniques le seul moyen d'empêcher les fléaux de toujours de se propager d'un continent à l'autre, est d'aider les pays les plus défavorisés du monde à atteindre un niveau de développement économique et technique qui leur permettra de combattre le mal à sa source. »

Marc GENTILINI

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris
Médecin des Hôpitaux

Urgent
Avez-vous renouvelé votre abonnement à
droit & Liberté



Le génie et la magie de Serge POLIAKOFF

« Il faut qu'il y ait dans un tableau plus d'âme que d'intelligence »

voir d'envoûtement et de fascination d'une couleur qui agit sur le système nerveux, tel un breuvage ou un philtre mystérieux.

A partir de 1938, Poliakoff s'engage dans la voie de la peinture abstraite, ou qualifiée d'abstraite. Il ne s'en écarte pas jusqu'à son dernier souffle. Mais il est difficile de déceler le caractère spécifiquement abstrait de ses tableaux qui sont des sources de vie. Poliakoff qui divise sa surface en plans irréguliers, l'exalte par la couleur. Cette couleur, qui acquiert des propriétés physiques, communique des sensations tactiles. Elle confère aux volumes qui en forment le support une dimension inconnue jusqu'ici.

Poliakoff orchestre tous les pigments de ses plages chromatiques, qu'imprègne pro-

Une défense du métier manuel et individuel

Poliakoff ne pose pas ses couleurs par à-plats. Ses œuvres peintes sont marbrées ou moirées, pommelées ou mouchetées. Cette facture contrastée, rêche et mate n'est pas seulement le gage d'une très haute conscience artisanale. Elle atteste un savoir acquis dans l'intimité des maîtres d'autrefois.

L'art de Serge Poliakoff est une défense du métier manuel et individuel contre la série élevée à la hauteur d'un dogme, et une défense de l'homme doué de libre-arbitre contre le machinisme anonyme qui le broie.

Peintre d'éducation française par excellence, Serge Poliakoff est le plus grand artiste d'expression russe depuis Roublev, ce Simone Martini de Novgorod-la-Grande (XIV^e-XV^e s.). Il en a la vocation



Composition (1948).
Musée Guggenheim - New York.

fondement une clarté intérieure. Son registre va des rouges de Saturne aux sinoples, et des bleus outremer, ou bien des bleus lapis, aux safrans et aux jaunes d'écaïlle blonde. Les ors ambrés et les rouges de porphyre affrontent dans ses tableaux les verts jade, les ocres brunes, les gris cendrés et les gris ardoise. Ses toiles sont composées de polygones concaves, convexes ou curvilignes. Ses accords de tons sont d'une richesse qui révèle une imagination visuelle fabuleuse. Ses teintes sont joyeuses; elles sont chatoyantes. Ses poèmes colorés sont faits de vermillons que ponctuent quelques taches d'orangés et de noirs d'ivoire. Ils alternent avec des harmonies beaucoup plus aériennes et, pourquoi le cacher, plus célestes, de blancs blafards et de bleus opalins.

murale, la sensibilité et l'esprit de finesse. Au génie onirique et magique de l'Orient, il allie la méthode rigoureuse des primitifs toscans, siennois et français. Une gouache interprétée d'une manière magistrale dans le catalogue publié par Dina Vierny prouve, d'autre part, qu'il est littéralement hanté par les fonds or de Venise et de Ravenne, ces fonds aussi radieux que le disque embrasé du soleil.

Poliakoff est, sans doute, le seul peintre de notre temps qui eût été capable d'imprimer une puissante impulsion à l'art, figé depuis des siècles, de l'Eglise orthodoxe. Lui seul aurait pu renouveler le miracle de Byzance, sans cesser d'être lui-même et sans s'évader de sa génération.

WALDEMAR GEORGE.

Histoires vraies d'Algérie

« Le lieu du supplice » se trouve aujourd'hui en Indochine, en Amérique latine, au Proche-Orient...



Image de la « pacification »

EN 1959 parut « Le lieu du supplice ». Son auteur, Vladimir Pozner, fut, en février 1962, victime d'un attentat, attentat dont il porte aujourd'hui la marque. Ce recueil de nouvelles vient d'être réédité (1). Au moment où les jeunes monarchistes de l'Action Française et les jeunes fascistes d'Ordre Nouveau font tout ce qu'il leur est possible de faire pour empêcher que « La bataille d'Alger » ne soit présenté à un public jugé par eux mineur, cette réédition apparaît bien opportune.

« Le lieu du supplice » est un ouvrage en quelque sorte collectif. « Les six histoires qui forment le volume sont vraies, indique Vladimir Pozner. J'en connais la plupart des personnages, je leur ai parlé, j'ai lu leurs lettres, leurs carnets de notes, j'ai interrogé leurs proches, leurs amis. Je me suis efforcé de choisir des affaires aussi diverses que possible dans l'espoir que, de leur rapprochement, un peu plus de lumière rejaillirait sur un conflit qui, lorsque ce livre a paru, avait duré plus que la Première Guerre mondiale et coûté, à la France et à l'Algérie, plus de soldats que la Deuxième. » Mais cette guerre devait durer plus de deux ans encore.

Vladimir Pozner n'invente donc rien. Il donne cependant aux faits un éclairage qui montre assez ce que fut cette guerre. De plus, il a su restituer une « atmosphère », ce qui a fait croire à nombre de ses lecteurs qu'il avait vécu en Algérie !

« Avant 1939, précise-t-il, je n'avais jamais traversé la Méditerranée. Je l'ai traversée pour la première fois en 1940, démobilisé après l'armistice, pour quitter l'Europe d'Hitler. J'ai pris le bateau à Marseille pour Oran. Là, avec ma femme et ma fille, nous avons passé trois heures en attendant le train qui devait nous mener à Casablanca. C'est l'unique séjour que j'avais fait en Algérie avant d'écrire ce livre. »



Une coïncidence importante

Dans quelles conditions ce livre a-t-il été écrit ?

« Au départ, je ne pensais pas écrire un livre. Je connaissais un instituteur algérien qui avait été expulsé de son pays et qui me parlait souvent de l'Algérie, de ce qui s'y passait. Sa propre histoire m'intéressait de plus en plus et aussi celle de ce pays.

« Par ailleurs, je constatais qu'on n'écrivait guère de livres, romans ou nouvelles, concernant l'Algérie, même l'Algérie d'avant la guerre. Il y a eu « Nous nous aimerons demain » d'André Stil, « Sur ce rivage » de Vercors... De plus en plus donc, j'ai éprouvé le besoin de rapporter des histoires vraies. Je crois qu'en lisant les six histoires du « Lieu du supplice », on a une vue assez claire des causes de la guerre d'Algérie et comment elle s'est déroulée.

« Les années ont passé : aujourd'hui dans le monde, nombre de situations peuvent être comparées à celle de l'Algérie d'alors, celles du Vietnam et de ses voisins, de tant de pays d'Amérique latine, du Proche-Orient... »

« Une coïncidence a pour moi une grande importance : « Le lieu du supplice », qui a plus de dix ans, paraît dix mois à peine après mon plus récent roman « Le temps est hors des gonds », dans lequel les « poursuivants » sont les nazis et les « poursuivis » les juifs. »

Dans « Le lieu du supplice », les lecteurs trouveront l'histoire de Djilali et de Jacqueline, mari et femme, tous deux instituteurs, lui Algérien, elle Française, qui furent tous deux condamnés à mort. Lui, avait dit aux juges militaires : « Je hais

le racisme parce qu'il n'y a pas de race supérieure ni de race inférieure, et qu'il ne devrait y avoir que des frères. » Il avait précisé : « L'Algérie appartient à tous ceux qui, par-dessus les barrières artificielles de la race ou de la religion, décident d'y vivre côte à côte, en égaux et en frères. » Elle, avait expliqué : « Sous l'occupation nazie en France, j'ai été, en tant que juive, internée dans un camp de concentration, pendant un temps d'ailleurs assez bref; mais j'ai été aidée et sauvée, ainsi que d'autres membres de ma famille, par des résistants français, alors que je n'avais aucune conscience ni activité politiques. J'ai pleinement réalisé qu'il y avait des circonstances où il était impossible de ne pas prendre position et que j'avais contracté une dette que je me suis promis de payer dès que j'en aurais l'occasion. »

Ces paroles n'ont pas été imaginées par Vladimir Pozner. C'est cependant son mérite d'avoir fait valoir ce qu'il y avait d'exemplaire dans l'attitude de Djilali et de Jacqueline.

Une autre histoire est celle de l'officier français qui voudrait rester neutre et garder les mains propres. « Pendant la guerre d'Algérie, dit Vladimir Pozner, personne ne pouvait rester propre sans prendre parti. Cette histoire dépasse pour moi le cadre de l'Algérie. Aujourd'hui, les Américains peuvent-ils rester neutres devant ce qui se fait au Vietnam sans devenir complices ? »

« Le lieu du supplice », qui a pour cadre général l'Algérie, n'est pas un livre de circonstance puisqu'il reste actuel.

Vladimir Pozner a reçu des lettres de « Pieds-Noirs » qui, après avoir quitté ce qui avait été leur pays, lui disaient avoir découvert certaines des réalités algériennes dans son livre. Ce qui ne contredit pas ce qui précède. Au contraire.

Jean-Pierre SAÏD

(1) Ed. Julliard.

L'art de Benanteur

**Le jour, il travaille dans une imprimerie.
Le soir, il trace des signes.
Des signes qu'il faut lire.**

BENANTEUR travaille le jour dans une imprimerie au milieu des signes et du bruit des machines, dans l'odeur des encres. Il s'affaire, il s'exerce. Le soir, dans une pièce perdue au fond d'une cour, dans le dédale des rues d'Ivry, il retrouve, sous la lumière électrique, ces mêmes signes, ces encres et ces couleurs — mais cette fois pour son propre compte. Sa main change de fonction et de condition.

Un bonheur à voir

De ce silence des nuits d'Ivry, et il y en eut mille et une, est sorti une œuvre déjà considérable : tableaux, gravures, livres d'art, aquarelles — que le centre Jean-Dolent a présentée l'année dernière dans son ensemble. Ce fut un éblouissement : des murs entiers couverts de couleurs et de signes. Depuis le 23 septembre, le musée d'Art Moderne de la Ville de Paris expose son œuvre graphique. Spécialistes et collectionneurs s'accordent pour reconnaître qu'elle est une des plus importantes de notre époque.

A quoi songe Abdallah Benanteur quand il trace ses signes ? Souvent puri-

taine dans la couleur, mais prodigieusement libre par le trait, chaque œuvre, tableau ou gravure, pose une sorte d'énigme — qu'on ne peut résoudre que si l'on fait appel à des mots comme pudeur, errance, insécurité. Le bonheur qu'il nous donne à voir vient de tous ces chemins qu'il nous invite à suivre : l'œil part en pèlerinage ; il cherche, il scrute, il interroge. Quelque part, au-delà des montagnes, des sables et des déserts, il y a la pierre cachée sous les voiles — la Pierre noire. Labyrinthe, dédale, croisements, bifurcations — le chemin de l'homme ne peut se faire que par la courbe ; et c'est ainsi que tout se dit chez Benanteur, par le détour, celui qui commente et raccourcit.

Lire les signes

Ainsi certaines de ses gravures, refermées sur elles-mêmes par un trait, font-elles penser à ces mots, plus ou moins sacrés, que l'écriture arabe, avec son graphisme, permet non seulement de tracer, en toutes lettres, mais encore et du même coup — le signe s'ajoutant au caractère et l'image à la signification — d'illustrer et de faire voir — de sorte que le mot, ou la sentence, d'un même



D.R.

geste, nous apportera à la fois son sens et son dessin, rose, rosace ou navire.

Peint-il une montagne ? Elle nous apparaîtra non pas dans son évidence solaire, mais plutôt dans son secret — comme entrevue au travers de barbelés ou par les fissures d'une maison incendiée. Une tache de soleil ? Il faudra la deviner et la chercher au-delà d'un épais feuillage. Et s'il peint la mer et ses moutons blancs, ce qu'il nous fait voir c'est un élément mouvant et fractionné, comme la poussière des galaxies.

Un art voilé, solennellement silencieux. Une pudeur farouche et armée — rebelle... Quand l'Algérie avait couleur de sang, Benanteur, en mémoire d'un frère tué, peignait des aquarelles — des aquarelles si fluides que leur eau, pour la soif de ce frère dormant, était en quelque sorte visible : leurs teintes ne semblaient que la trace légère de pétales écrasés — la poussière d'aile, impalpable, de ces papillons de Saint-Domingue dont parle cette poétesse du silence qu'il aime et qu'il a illustrée, Emily Dickinson. C'était son hommage à la transparence d'un peuple, le sien.

Benanteur trace des signes. Il faut les lire. De tous ses yeux.

Jean PELEGRI.

Iu... vu... entendu

● L'écrivain soviétique Alexandre Soljenitsine est le lauréat du **Prix Nobel de littérature**. Plusieurs de ses ouvrages ont été traduits et publiés en France : « **Le premier cercle** », « **Le pavillon des cancéreux** », « **Une journée d'Ivan Denissovitch** », « **La maison de Matrona** ».

● Des tapisseries, des lithographies et des céramiques de Jean Picart Le Doux sont exposées jusqu'au 15 novembre à la galerie « **L'Art et la Paix** » (35, rue de Clichy, Paris-9^e).

● Le professeur américain Borlaug est le lauréat du **Prix Nobel de la Paix**. Par ses recherches sur de nouvelles variétés de blé, il a permis de mieux lutter contre la faim dans le monde en améliorant l'agriculture des pays en voie de développement.

● Sous le titre « **Coexistences** », la **Galerie Maeght** (13, rue de Téhéran, Paris-8^e), présente les œuvres récentes de Rebeyrolle.

● L'un des drames de notre époque, celui de l'assassinat de Sharon Tate, a été le thème d'inspiration du peintre Bernard Lorjou dans les œuvres qu'il présente au **musée**

Galliera (10, avenue Pierre-1^{er} de-Serbie, Paris (16^e), jusqu'au 22 novembre).

● Il est prévu que le **musée Marc Chagall** sera inauguré à Nice au printemps 1972.

● Le **Prix aujourd'hui** a été attribué au journaliste Jacques Derogy, pour son livre « **La loi du retour** ».

● Le cinéaste égyptien Youssef Chahine a reçu le **Grand Prix du Festival international de Carthage** pour son film « **Le choix** ». Au cours de ce festival a été décidée la création d'une Confédération panafricaine des cinéastes.

● La cinémathèque de Toulouse a organisé une **Semaine du cinéma vietnamien**. Au cours de ce mois, elle doit

présenter 20 films soviétiques.

● Un témoignage documenté du cinéaste italien Antonello Branca sur les « **Black Panthers** », « **Seize the time** », a été présenté au Festival de Pesaro.

● Des poèmes des Palestiniens Tewfik Khayyad, Samih Al-Kacem et Mahmoud Darwish ont été mis en musique par Abed Azrié et sont interprétés par lui. Ce disque 45 tours est distribué par **Le Chant du Monde**.

● Anouar Abdel-Malek a reçu le prix attribué à un écrivain arabe par l'Association de solidarité franco-arabe pour son livre « **Idéologie et renaissance nationale : l'Égypte moderne** » (Ed. Anthropos). Il est aussi l'auteur de « **La pensée politique arabe contemporaine** » (Ed. Julliard).

● Publié par les Editions Fleurus (31, rue de Fleurus, Paris-6^e), « **Fripounet** » est la première revue œcuménique pour enfants en France.

● Les Editions P.J. Oswald ont publié « **Le temps des assassins** », livre dans lequel Henry Miller décrit sa rencontre avec Rimbaud ; les Editions sociales « **Guerre de libération** », du général Giap, ministre de la Défense du gouvernement de la République démocratique du Vietnam ; Albin Michel « **Le judaïsme dans la vie quotidienne** » de E. Gugenheim qui entend faire connaître le sens du ritualisme juif ; les Editeurs français réunis « **Nobel de la dynamite** » d'Hilaire Cuny, qui raconte la vie étrange et tourmentée d'Alfred Nobel et « **Les souvenirs sauvages** », un roman de Maurice Bruzeau. « **40 ans après** », souvenirs d'Emmanuel Soffer, paraît aux Editions Regain. « **Le tambour du Bief** », roman de Bernard Clavel chez Robert Laffont.

● L'Institut de recherches et de formation aux relations humaines a organisé une session sur le thème : « **L'originalité des gitans dans le monde de demain** ».

L'art afro-brésilien

L'influence de l'Afrique reste vivante

LA disposition des « personnages » dans cette grande surface ne fait pas penser à un musée. Par ailleurs, les vêtements et parures de ces « personnages » ne sont pas des vêtements de ville ou de la campagne ; ils ne s'inscrivent pas dans l'histoire de la mode, leur signification est d'ordre ethnologique. Chaque vêtement, parure, emblème porté par le même « personnage » a sa signification propre, une signification religieuse et folklorique car, dans l'art africain comme dans l'art brésilien, le folklorique s'insère dans le religieux, expression religieuse à l'intérieur du Brésil, plus particulière à la région de Bahia (1), région la plus marquée par les influences des pays d'Afrique noire (2).

Par conséquent, cette exposition au siège de l'UNESCO sur l'Art afro-brésilien, vu à travers quelques vêtements et objets symboliques portés par ces « personnages » (qui sont en fait des prêtresses), vu aussi à travers quelques œuvres sacrées sculptées par le co-organisateur, M. Dos Santos (qui est prêtre du culte de Obabouaye) (3)



montre un art régional. Art destiné à rendre compte à quel point l'influence africaine est vivante de ce côté-là de l'Amérique latine ; art où se mêlent l'influence coloniale portugaise et les traditions africaines ; art qui s'est étonnamment maintenu tout en évoluant, qui est resté populaire grâce, non pas à l'écriture, mais à la tradition orale.

Mme Juana Elbein Dos Santos — organisatrice avec son mari de l'exposition — nous précise : « **La tradition religieuse et folklorique évolue plus librement dans la tradition orale, car ce moyen de transmission permet une liberté d'interprétation qui n'est pas autorisée dans le dogme.** »

En même temps, nous écoutons une musique brésilienne où l'influence africaine est évidente. Il en faudrait peu pour que les prêtresses se mettent à danser ; nous aurions alors un spectacle dont le fantastique rejoindrait celui du « cinéma nuovo » brésilien, tel que l'illustre si bien Glauber Rocha.

Charles FUTERMAN

(1) Au Brésil, 35 % de la population est noire. A Bahia, 75 %. (2) L'exposition qui a été patronnée par la municipalité de Bahia a été d'abord présentée dans trois pays africains. Son but essentiel était de « jeter un pont » entre le Brésil et l'Afrique. (3) Mais le terme de prêtre ne doit pas être compris dans son acception occidentale.

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^e Saint-Lazare - Trinité)

(6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^e Sèvres - Babylone)

(10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^e Château-d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis

Fernand, fais-nous rire !

Il arrive... en vélomoteur, triomphant de la façon la plus rationnelle des embouteillages parisiens.

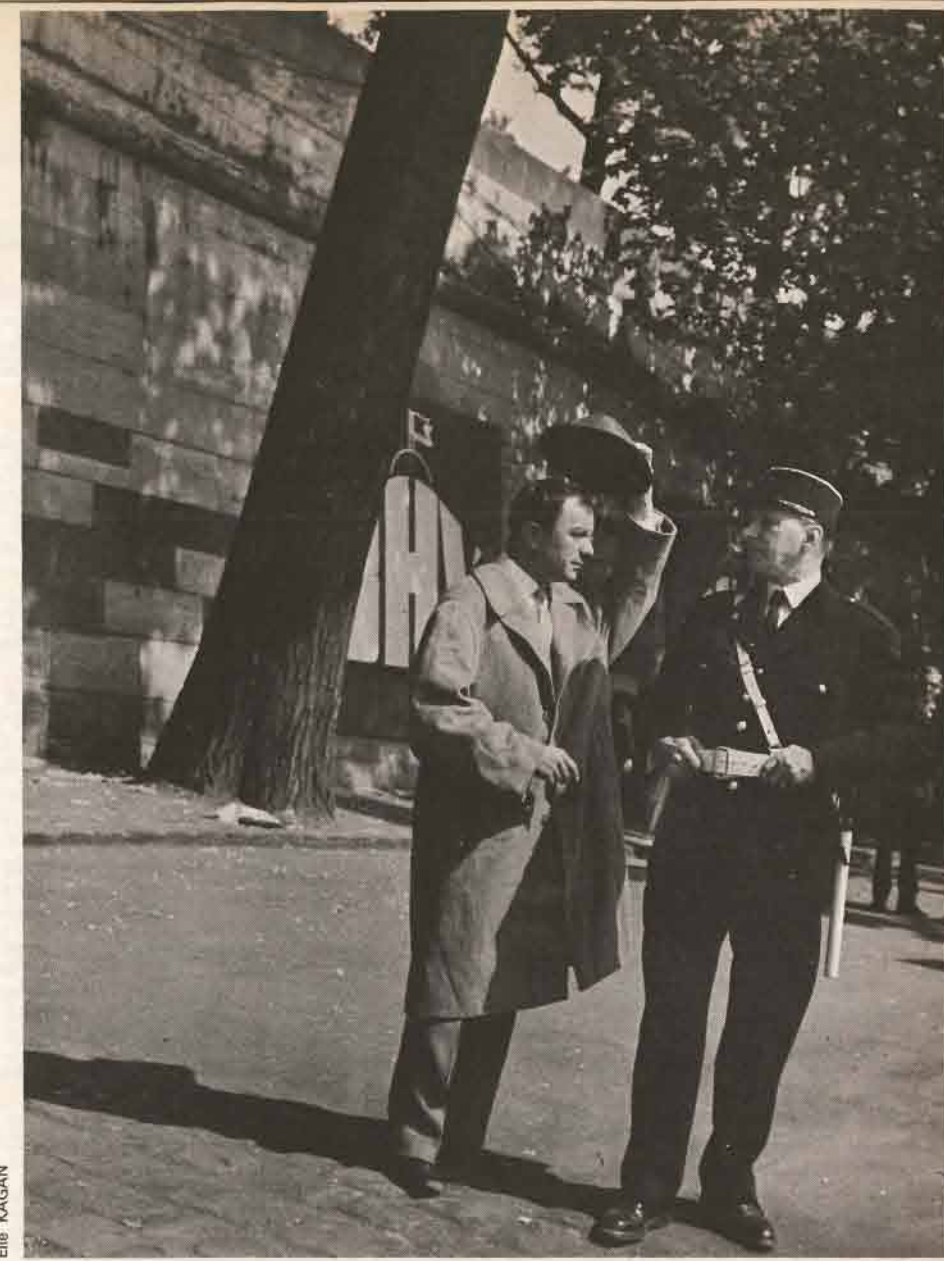
Deux minutes plus tard, Fernand Raynaud ouvre la porte à toute volée, et la figure fendue de son large sourire s'approche, la main tendue : « Bonjour, excusez-moi — il était en retard — ...Comment vous appelez-vous ? ...Bien, très bien !... Vous savez, je suis étonné de votre visite. Alors « le domaine » vous intéresse ? On ne fait pas ce genre de sketches pour gagner de l'argent, c'est trop vrai, ça ne marche pas toujours sur le public !... Voyez, j'arrive en scène et je dis : « J'aime pas les étrangers... » « Ouh ! ouh ! crient ceux qui le prennent au pied de la lettre ».

Et c'est parti : Fernand Raynaud mime son sketch, en restitue des passages, agrémentés de commentaires, d'explications, de gestes, de grimaces, d'onomatopées. « Je fais parler un type de la masse, un douanier, c'est un homme extrêmement important, on lui obéit toute la journée. Il n'aime pas les étrangers : encore petit, il entendait dire qu'ils viennent manger le pain des Français et il le répète jusqu'au jour où... Vous connaissez la chute. C'est un c.... ce douanier, un crétin !

Ce que je cherche, c'est faire rire les gens, les distraire par la bêtise si communément partagée. Ainsi, dans « J'ai un brassard !... »

Et Fernand Raynaud raconte, déployant tout son art de diseur et de mime devant un public restreint — nous sommes deux — mais attentif. Le thème : un être falot et terne est investi, par la magie d'un brassard, de l'autorité d'un chef qui a le pouvoir pendant une journée d'interdire : il interdit tout, y compris le passage d'une ambulance venue réanimer une jeune fille... Faute de soin, celle-ci mourra : c'était la fille du « chef » !

« Voilà jusqu'où va la bêtise ! clame Fernand Raynaud. Il se tait, réfléchit et reprend : « C'est vraiment ridicule le racisme ! Mais lutter contre le racisme, c'est comme lutter contre la mort : vous, vous êtes pure et bonne, mais vous perdez un peu votre temps. Regardez ce qui se passe lorsque deux villages s'affrontent pour un match de football : ils se déchainent dans le chauvinisme



Elie KAGAN

le plus forcené... Remarquez bien, je ne dis pas que votre canard est inutile : vous étudiez le racisme comme un médecin qui travaille pour soulager l'humanité et c'est nécessaire !

« Mes sketches sur le racisme ne plaisent qu'à une élite : les docteurs, les commandants de bord, les chirurgiens, les hôtes de l'air pigent, ils se régalaient. Les autres veulent rire, ils se foutent du racisme. « M... alors, Fernand, ça suffit » disent-ils... Non, je ne suis pas méprisant. Je suis aussi de la masse, alors je me mets à leur niveau. Pour le reste, je ne suis pas compris des intellectuels, mais ça m'est égal. Ce qui me vexe, c'est quand un ouvrier me dit : « Tu ne m'as pas fait marrer !... »

« Tiens, il faut que je vous raconte une anecdote : c'était à Hilversum, en Hollande lors d'un gala pour la télévision. Il y avait là des cascadeurs marocains,

des danseuses espagnoles, des chanteuses italiennes, des chanteurs anglais, un prestidigitateur tchèque... Et l'après-midi, la trapéziste qui était allemande avait eu un malaise et s'était rattrapée in-extremis. Elle a pourtant tenu à travailler le soir. Alors, pendant qu'elle se produisait, nous étions tous serrés dans les coulisses, les Italiens, les Marocains, les Anglais, les Tchèques... et ma pomme, prêts à courir sur la piste, à l'aider, à la sauver.

« Dans le spectacle, nous formons une race spéciale ; nous sommes tous égaux et nous sommes au-dessus du racisme !

« Voilà... Vous déformerez peut-être ce que je vous ai raconté, mais vous aurez bien de quoi écrire une colonne. En attendant, si on allait boire un coup... »

Propos recueillis
par Marguerite KAGAN

« J'suis pas un imbécile... »

« M OI... moi, j'aime pas les étrangers. Non !... parce qu'ils viennent manger le pain des Français. Ouai ! J'aime pas les étrangers... c'est vrai, c'est comme ça, c'est physique !... et c'est curieux parce que, comme profession j'suis douanier. On devrait être aimable et gentil avec les étrangers qui arrivent. Mais, moi j'aime pas les étrangers, ils viennent manger le pain des Français... et j'suis pas un imbécile puisque j'suis douanier. J'peux... j'peux... j'peux porter, j'peux écrire ce que j'veux sur du papier, j'aurai jamais tort. J'ai le bouclier de la loi puisque j'suis douanier... j'peux porter plainte contre n'importe qui, j'suis sûr de gagner en justice. J'suis pas un imbécile, j'suis français, moi, ouai ! Et j'suis fier d'être français. Mon nom ? Moi j'm'appelle Koulatiersvenski du côté de ma mère et Piazano-Boditi du côté d'un copain à mon père.

Dans le village où j'habite, on a un étranger. On l'appelle pas par son nom, on dit : « Tiens, v'là l'étranger qui arrive ! » Sa femme arrive, on dit : « V'là l'étrangère ! ». Souvent, j'lui dis : « Fous le camp ! pourquoi qu' tu viens manger le pain des Français ? » Alors, une fois, au café, il m'a prit à part, vu qu' j'ai pas voulu trinquer avec lui, un étranger. Dites-donc, j'veux pas me mélanger avec n'importe qui !... parce que moi... j'suis pas un imbécile, puisque j'suis douanier. Il m'a dit : « Pourtant je suis un être humain, comme tous les autres êtres humains. » Evidemment, il est bête alors c'lui-ci ! « J'ai un cœur, une âme comme tout le monde ». Evidemment ! pourquoi, comment se fait-il qu'il puisse dire des bêtises pareilles ? Enfin, du haut de ma grandeur, j'l'ai quand même écouté, c't un... c't idiot. l'm dit : « J'ai un cœur, une âme, non ! Est-ce que vous connaissez

une race, vous, où une mère aime davantage ou moins bien son enfant qu'une autre race ? Nous sommes tous égaux. » Là, j'ai rien compris de ce qu'il voulait dire, et pourtant j'suis pas un imbécile puisque j'suis douanier !... Fous le camp, tu viens manger le pain des Français !

Alors, un jour, il nous a dit : « J'en ai ras le bol d' vous, de vos Français, d' votre pays, d' votre pain, j' m'en vais ! » Va-t-en ! Alors il a pris sa femme, ses enfants, il est monté sur un gros bateau, il a été loin au-delà des mers... Et depuis ce jour-là, ben, on mange plus de pain... Il était boulanger ! ».

Nous remercions Fernand Raynaud et les disques Philips de nous avoir permis la reproduction de ce sketch.



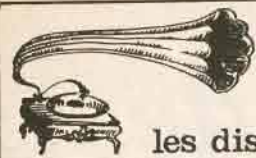
CHAMPAGNE

Léonze d'Albe

UNION DES COOPÉRATIVES AUBOISES
DE VIN DE CHAMPAGNE
10-BAR-SUR-SEINE - BP 17 - TÉL. 157

Faites
abonner
vos amis
à

**droit &
Liberté**



les disques

Une autre Espagne

Il aura fallu qu'un jeune chanteur de 30 ans, né à Tanger fasse la rude école du spectacle, avec patience et foi : chorales, lyrique, puis, à la fin de ses études techniques, devienne en 1962 « driver » de la revue « Fascination » au Moulin-Rouge, pour que nous puissions aujourd'hui découvrir dans la collection du chansonnier international cette nouvelle voix de l'Espagne.

Pedro Avila a plus que de l'ambition, il a la foi ; la foi et la conviction que tout n'est pas perdu pour l'homme.

Compositeur racé, de la grande lignée des auteurs ibériques qui surent faire du folklore de leur pays l'un des plus riches du monde ; interprète de talent, à la voix sobre et colorée, avec juste ce qu'il faut de résonances sauvages pour chanter l'amour et la révolte, Pedro Avila pourrait bien être le précurseur d'un nouveau style de chanteur espagnol modelé aux critères des meilleurs « crooners » américains.

Ses auteurs sont quatre grands noms de la poésie espagnole : Rafael Alberti, secrétaire de l'Alliance des intellectuels antifascistes, auteur du merveilleux poème « L'homme nouveau » qui a donné son titre à ce disque (LDX74433 Chant du Monde) ; « Nous croyons à l'homme nouveaux qui chante... Rien n'est solitaire sur la terre s'il chante » ; Angel Gonzales, journaliste, Prix Machado en 1962 ; Miguel Hernandez, mort de tuberculose dans les prisons phalangistes en 1942 ; Blas Otero, qui a participé à la Sorbonne à l'hommage à Machado, et dont Pedro Avila a retenu un texte inoubliable : « Nous labourerons la Paix à force de caresses, de coups de poing purs. Voici je vous laisse ma voix écrite en castillan.

Espagne n'oubliez pas que nous avons souffert ensemble... »

Les arrangements musicaux de Gerardo Guevara soulignent avec efficacité la poésie pure de ces chants. Je serai plus réservé sur les illustrations de Raul Maldonado dont la cruauté graphique confère à l'homme nouveau de Pedro Avila un visage que je ne lui souhaite point.

Bernard SANNIER-SALABERT



le cinéma

Le sang du Condor

Les récents événements survenus en Bolivie donnent au drame sociologique de Jorge Samjines, « Le sang du Condor », toute son acuité.

Le ton et le thème du film sont d'emblée précisés par les deux citations du début : l'une, de Paul VI, concerne la préservation de la vie ; l'autre, du nazi Bormann, encourage l'avortement chez les Ukrainiens.

Cette œuvre peint la vie, de nos jours, d'une communauté indienne en Bolivie. Le chef de celle-ci s'interroge sur la destruction progressive du village. Par son entremise Samjines accuse tout simplement les Américains de la Coopération médicale de stériliser clandestinement les femmes indiennes. Ignacio Malku, le chef du village, paiera de sa vie cette découverte et la vengeance des Indiens, qui la suit.

L'intention fondamentale du metteur en scène est donc de dénoncer l'impérialisme américain en Bolivie, et particulièrement sa campagne menée pour la limitation des naissances (avec la complicité des autorités locales). Le vol du condor symbolise d'ailleurs l'existence précaire, avec pour seule issue la mort, de cette petite ethnologie pitoyable qui justifie sa vie par des pratiques magiques. Le désir de montrer les conflits de classes en Bolivie et surtout les conflits raciaux apparaît clairement : les « valeurs occidentales » et les cultures traditionnelles indiennes s'opposent constamment dans le film.

Les images sont âpres, le style dépouillé, les visages dignes reflètent la misère bouleversante de ce peuple.

La conclusion politique du film : les fusils dressés en signe de revendication armée, me paraît un peu abrupte et plaquée artificiellement.

Cependant, voici un film qui doit être vu et défendu par tous ceux dont le combat porte sur la défense de la liberté individuelle et des minorités opprimées.

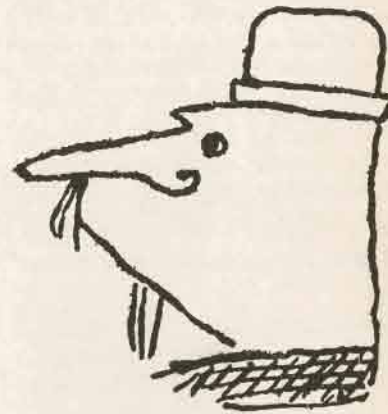
Marie-France SOTTET



le théâtre

Ubu Roi

Au Théâtre de Plaisance, réemménagé pour la circonstance, le Phénoménal Théâtre présente Ubu Roi d'Alfred Jarry tous les soirs à 21 heures, ou presque !... Si vous avez quelque peu le sens de l'humour, les vingt minutes « d'attente-provocation » passeront plus vite : on peut en profiter pour faire du tricot, des mots croisés, ou plus simplement se curer les dents.



Si vous avez su attendre, le spectacle commence sous le signe de la scatologie. Du plafond, tendu de soie jaune, un anus agité de contractions spasmodiques expulse une phénoménale merdre, des merdrillons, suivis de l'homme à la gidouille ; le tout vient s'étaler sur le plateau. C'est facile, plaisant, mais sans plus.

Le Phénoménal Théâtre est passé à côté de la satire politique de Jarry, qui montre avec quel cynisme l'homme d'Etat domine, réprime, spolie, dispose du sort de « ses » sujets, pour gonfler sa gidouille mégalomane de ripailles et de « phynances ». Mais, si l'homme d'Etat a, autant que faire se peut le masque patelin de la légalité, le père Ubu, lui, nous donne à voir cette tyrannie sans fard ; elle s'étale, féroce, au grand jour. La démonstration est implacable.

Mais ceci n'est pas la préoccupation centrale du metteur en scène, Guénolé Azerthiope. Il ne ressort de cette interprétation d'Ubu que les gags loufoques, qui ôtent toute agressivité réelle, tout contenu subversif à la pièce, pour ne laisser qu'une énorme farce étudiante, aujourd'hui sans originalité. On attend autre chose, on n'est pas loin de « s'emmerder ! »

Henri LAJOUS



les revues

« Eléments » pour un dossier

Le Comité international de la gauche pour la paix au Moyen-Orient consacre le dernier numéro de sa revue, « Eléments », au thème de l'Etat unitaire et démocratique que préconisent les organisations palestiniennes.

La position du comité est exprimée par l'introduction de Clara Halter, pour qui « le peuple palestinien existe sur un territoire où il est devenu la composante majeure aussi bien par le nombre que par les fonctions économiques qu'il remplit, et ce territoire est la Jordanie, la Cisjordanie et Gaza ». C'est peut-être simplifier un peu rapidement le problème.

Le comité a établi un questionnaire qu'il a présenté à un certain nombre de personnalités françaises. Celles-ci, qui mettent parfois en cause la façon dont ce questionnaire a été conçu, y ont répondu. On lira avec un intérêt particulier l'interview de Jacques Berque ; celui-ci souligne l'évolution politique du mouvement national palestinien qu'il replace dans son contexte. Il note aussi : « Nos responsabilités d'intellectuels ou de militants, voire de spécialistes de la région, ne se confondent pas avec celles des intéressés. »

Des Israéliens, des Palestiniens ont aussi été interrogés, mais en trop petit nombre pour que le lecteur ait un éventail complet des opinions de ceux qui, Israéliens ou Palestiniens, se disent ou se veulent « de gauche ».

Certes, un tel débat, pour autant qu'on le souhaite large, n'est pas facile à organiser (le volumineux numéro des « Temps modernes » sur le conflit israélo-arabe, paru en juin 1967, avait été préparé deux ans durant).

Tel qu'il est, ce numéro d'« Eléments » est à verser au dossier « Proche-Orient », en ce qu'il présente des éléments d'information et de réflexion.

J.T.



la musique

La Chorale Populaire Juive

Célébrant ainsi ses 40 ans d'existence, la Chorale populaire juive donnera, le 21 de ce mois, un concert à la Salle Gaveau.

Née dans le milieu progressiste des juifs immigrés en France, sous l'égide de la Ligue culturelle juive, elle n'a cessé de participer, par ses chants, aux mouvements pour le progrès, la justice et la paix.

Pendant le Front populaire, la Chorale a chanté devant les ouvriers en grève ; pendant la guerre d'Espagne, pour les combattants des Brigades internationales ; elle a participé avec la Chorale populaire de Paris aux funérailles d'Henri Barbusse et de Camélinat.

La guerre a fauché un grand nombre de ses choristes : de ses 120 membres, il ne restait plus que 11 après la libération de Paris. Le cœur lourd après ce monstrueux désastre, les survivants réprimant leurs larmes, ont eu la volonté de vaincre le désespoir pour continuer le combat.

Ainsi, la Chorale a participé à la première Journée nationale du M.R.A.P., au Cirque d'Hiver, en 1949 ; elle a chanté à maintes manifestations, lors du meurtre d'Ethel et Julius Rosenberg ; tandis que se déroulaient les luttes pour l'indépendance des pays d'Afrique du Nord, elle créait la « Cantate à Ben Ali » (parole de Bertrand Fontenelle, musique de Louis Durey).

Elle a chanté au premier Congrès mondial de la paix, et surtout, à de nombreuses cérémonies commémorant les glorieux héros du soulèvement du ghetto de Varsovie et les martyrs des camps de concentration.

L'histoire de la Chorale et ses activités ont suscité l'admiration de nombreux musiciens et hommes de lettres, parmi lesquels Romain Rolland, dont elle reçut un message de sympathie en 1937.

Au programme du concert du samedi 21 novembre, Salle Gaveau, figurent entre autres : des chants du folklore yiddish, des chants israéliens, des chants pour la paix, un chœur de Hændel, une cantate sur le ghetto de Varsovie.

Location : 14, rue de Paradis, Paris (10^e). Bât. 3^e étage, ou, par téléphone, chez Mme Ejlbaum (PRO. 82-76).



les livres

Colonialisme et contradictions

C'est Roger Bastide qui préface cet ouvrage ethno-historique de Roselène Dousset, sur les causes de l'insurrection de 1878 en Nouvelle-Calédonie (1). L'originalité méthodologique de cette étude et le travail dans les archives, qu'elle a nécessité, sont à signaler.

Il y est démontré clairement que la civilisation néo-calédonienne préexistante à l'arrivée des blancs, n'a pas été reconnue par ceux-ci. Cette colonialité niant la réalité de la civilisation canaque ne pouvait que provoquer son opposition, la rébellion. Il devenait donc nécessaire, pour le groupe, de défendre son authenticité culturelle. Ceci pour l'origine de l'insurrection.

Quant aux causes, elles se situent à deux niveaux : évidentes comme l'accaparement des terres, l'abandon et la paupérisation des autochtones, les abus des blancs et leur indifférence devant la mort lente du peuple néo-calédonien ; subtiles et diffuses lorsqu'il s'agit de percevoir la réflexion des Canaques devant les envahisseurs, en somme « leur acculturation par opposition ». Cette étude a donc le mérite de présenter l'insurrection de 1878 « non comme une jacquerie mais comme une prise de conscience d'un peuple qui entend défendre les plus hautes valeurs de sa civilisation ».

M.-F. S.

Le village des asphodèles

« J'appris que nous avions été expropriés depuis plusieurs générations par les Français, et que les descendants attendaient que leur terre leur revienne d'une façon ou d'une autre. »

Cette phrase, on la trouve dans l'un des chapitres du « Village des asphodèles » d'Ali Boumahdi (2).

Le village des asphodèles, c'est Berrouaghia, un village rendu célèbre par la Maison centrale qui s'y trouvait. De ce village, Ali Boumahdi a fait la chronique, ce qui permet au lecteur de pénétrer dans la maison d'un bourgeois algérien avant la guerre d'indépendance.

L'auteur a quitté son pays, désabusé devant l'évolution de l'Algérie. Mais là n'est pas l'essentiel du livre. L'essentiel, c'est la vie de tous les jours qui y est décrite. De cette vie quotidienne, depuis longtemps les écrivains algériens n'avaient pas parlé. Une lacune est comblée.

J.T.

1) Ed. Mouton. 2) Ed. Robert Laffont.

Aux Halles et alentour

Le chemin du M.R.A.P.

LES « 4 à 7 » du M.R.A.P. reprendront dès le samedi 14 novembre. Ce rendez-vous peut être l'occasion d'une découverte des Halles. Il peut permettre des trouvailles de tous genres. Il est nécessaire de prendre son temps pour aller flâner sur les pas de l'Histoire...

L'Eglise Saint-Eustache est sans doute la plus belle église Renaissance de la capitale. Eglise paroissiale des Halles, réédifiée de 1532 à 1637, sa façade est du XVIII^e siècle. La libération des pavillons fruitiers dégage désormais ses belles perspectives (nef de 35 mètres). Le tombeau de Colbert par Le Brun et Coysevox est une des nombreuses richesses que détient ce joyau d'architecture, qui accueille d'autre part de nombreux concerts d'art sacré.

Le temps d'apprécier les spécialités polonaises du nouveau restaurant, *Le Varsovie*, notre voisin, votre cheminement, de brocanteur en antiquaire, de libraire en gadgetière, vous mènera au Square des Innocents, gardien de la fontaine dessinée par Pierre Lescot en 1550, sculptée par Jean Goujon, Pajou adjoignant une quatrième face à l'œuvre initiale.

Mais chaque façade, chaque cour vous découvriront un balcon, qui un pilastre, un porche sculpté, une fontaine ancienne, témoins discrets d'une grandeur passée.

Puis, quand notre rendez-vous sera terminé, des flons-flons joyeux, un remugle typique de sciure et de tauves vous donnera, peut-être, la tentation de terminer votre soirée au Cirque Jean Richard, qu'accueillent les pavillons 7 et 9 jusqu'au 15 novembre, avec le Zoo, Achille Zavatta et l'incomparable belluaire Gilbert Houcke...

Et si vous êtes amateur de belles photos, vous irez visiter aux pavillons 8 et 10 l'exposition « C'était Paris en 1970 », où sont présentées les œuvres des cent dix lauréats du concours organisé par la F.N.A.C. L'ensemble des documents — cent mille photos — constituera les archives photographiques de Paris et sera remis dès le 15 novembre par la F.N.A.C. aux autorités de la Ville.

Tout est à votre portée... Tout est possible maintenant dans le cadre renouvelé des Halles de Paris.

B. S.-S.



PARIS - PORTE SAINT-MARTIN - Elevée en 1674 en l'honneur de Louis XIV par Bullet, d'après le dessin de Blondel - Les Bas-Reliefs représentent (côté Ville) la Prise de Besançon, la Rupture de la Triple Alliance et (côté Faubourg) la Prise de Limbourg et la Défaite des Allemands.

Les associations de défense

● L'Union des Champeaux (Président : M. Gaillard, maire-adjoint du 2^e arrondissement) tente depuis 1967 de maintenir la vie du quartier des Halles. Son manifeste culturel de 1968 recueillant de nombreuses signatures illustres, suggère entre autres : d'interdire la circulation sous les pavillons des Halles; d'aménager des placettes, en particulier sur le plateau de la Reynie; de créer des équipements sociaux; de confier la restauration aux associations de propriétaires; de développer le tourisme.

C'est pour satisfaire à ce dernier projet qu'a été mis en place un Syndicat

d'initiative du quartier des Halles et des secteurs limitrophes : 98, rue Rambuteau, Paris (1^{er}). Tél. : 236-53-82, tous les après-midi.

● L'Association pour la rénovation du centre de Paris (Président : M. Clément Blanc, propriétaire du restaurant « Au Pied de Cochon », 6, rue Coquillière).

● L'Association des industriels et commerçants du centre Saint-Martin et limitrophes (Président : M. Wainer, rue du Grenier-Saint-Lazare), qui, depuis des années, réclame entre autres, un parking pour ses usagers.

MAX-COIFFURE

27, rue du Pont-Neuf
Paris-1^{er} - Tél. : 508-55-42

Des prix :

Madame : Shampoing - Mise en plis 10 F

Monsieur : Coupe - Shampoing - Coiffage 12 F
(Service compris)

Face au siège du M.R.A.P.
dans le passage
du Grand-Cerf
145, rue Saint-Denis,
vous trouverez

- la bibliothèque
de prêt aux enfants
aux 11 et 13 du passage
- les meilleures guitares
chez Masspacher au 39

TOUJOURS
A VOTRE SERVICE...

aux halles, maison du... 6 rue pierre lescot. peintures de jean de gaspary, françois jolivet, michèle katz, michel parré. textes de georges chatain. photos de michèle irrarégui. le vendredi 13 nov. à 17 h..ouvert tous les jours de 17 à 22 h. jusqu'au 13 déc. 1970

LA VIE DU M.R.A.P.

NOVEMBRE 1970

Et revoici les « 4 à 7 » du samedi

DE toutes parts, on demandait : « Quand vont-ils recommencer?... » Car, après s'être poursuivis pendant deux années, les « 4 à 7 » ont désormais leurs fidèles, auxquels s'ajoutent chaque semaine d'autres personnes intéressées plus spécialement par le sujet traité. Tous les samedis, de novembre à mai, cela fait au total beaucoup de participants aux débats du M.R.A.P. Et beaucoup de problèmes abordés; nous n'en citerons que quelques-uns : le Proche-Orient, l'Irlande, le Biafra, le Viêt-nam, les immigrés, les Gitans, racisme et sexualité, racisme et médecine, peut-on être juif aujourd'hui? les Antillais en France, le massacre des Indiens, jazz power...

Dans tous les cas, des spécialistes particulièrement qualifiés ont animé ces rencontres parfois passionnées, toujours amicales et d'une haute tenue. Ce fut pour nos amis un incomparable enrichissement.

La grande salle du siège du M.R.A.P. au 120, rue Saint-Denis (2^e) va donc connaître à nouveau son animation du samedi après-midi à partir du 14 novembre.

Premier sujet traité : « Canada : quelle issue », avec le concours de plusieurs journalistes.

Les autres débats déjà prévus porteront sur les thèmes suivants : l'Afrique du Sud et la France; l'Amérique latine bouge...; que se passe-t-il vraiment au Tchad?...

Le 12 décembre, aura lieu une après-midi artistique, au cours de laquelle il sera procédé au tirage des bons de soutien du M.R.A.P.

Les « 4 à 7 » sont ouverts à tous. Adressez-nous vos suggestions pour les sujets que vous souhaiteriez voir débattre. Si vous désirez recevoir régulièrement le programme des débats, prière de joindre 5 F pour les frais de timbres.

L'Année internationale

L'O.N.U. a proclamé 1971, **Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale**. Notre Mouvement, qui s'associe pleinement à cette initiative, s'emploiera à lui donner en France le plus d'éclat et de retentissement possibles.

Pour nous qui participons chaque année à la **Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale** (21 mars) et qui suscitons, dans ce cadre, tant de manifestations, notre réponse à l'appel des Nations Unies n'est pas seulement une approbation de principe. Nous voyons dans un tel appel une occasion majeure d'informer l'opinion publique, d'alerter dans tous les milieux les bonnes volontés pour combattre efficacement ce fléau que nous nous sommes donnés pour mission de vaincre, et dont l'atrocité apparaît aujourd'hui condamnable à un nombre croissant d'individus, de groupes, d'institutions.

C'est dire que cette grande année de mobilisation antiraciste doit, selon nous, s'orienter vers l'examen et la solution des problèmes réels, concrets qui se posent à ceux qui souffrent d'injus-

tices, de discriminations, d'hostilité, en raison de leurs origines raciales, ethniques ou nationales. Avec une même vigilance, un même souci d'objectivité et d'efficacité, il nous appartient de défendre les droits et la dignité humaine partout où ils sont ainsi bafoués. Cependant, nous agissons prioritairement dans les domaines où, nous, Français, nous trouvons directement impliqués et les mieux placés pour juger en toute conscience des mesures nécessaires comme de leur application. Il ne faudrait pas, en effet que notre légitime ardeur à défendre toutes les victimes du racisme nous empêche de « balayer devant notre porte ». C'est, pensons-nous, la

Réunion

du Conseil National

Le Conseil national du M.R.A.P. se réunira à Paris le 8 novembre. Il mettra au point un plan d'action et de suggestions en vue d'assurer un plein succès en France à l'Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Pour la paix au Proche-Orient!

LE Bureau national du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (M.R.A.P.) exprime son inquiétude devant la situation présente au Proche-Orient.

L'acceptation, au mois d'août dernier, du plan Rogers, plus de trois ans après la guerre des Six Jours, avait permis la conclusion d'un cessez-le-feu, prélude à l'ouverture de négociations sous l'égide de l'ambassadeur Jarring.

Souscrit pour trois mois, le cessez-le-feu va expirer, sans que les espoirs qu'il avait suscités soient confirmés. S'il a permis d'épargner de nombreuses vies humaines, force est de constater que l'accord du mois d'août n'a pas mis fin à la course aux armements et que les discussions en vue de rechercher une solution politique ne sont point engagées.

Souhaitant que le cessez-le-feu soit reconduit, le M.R.A.P. souligne que la

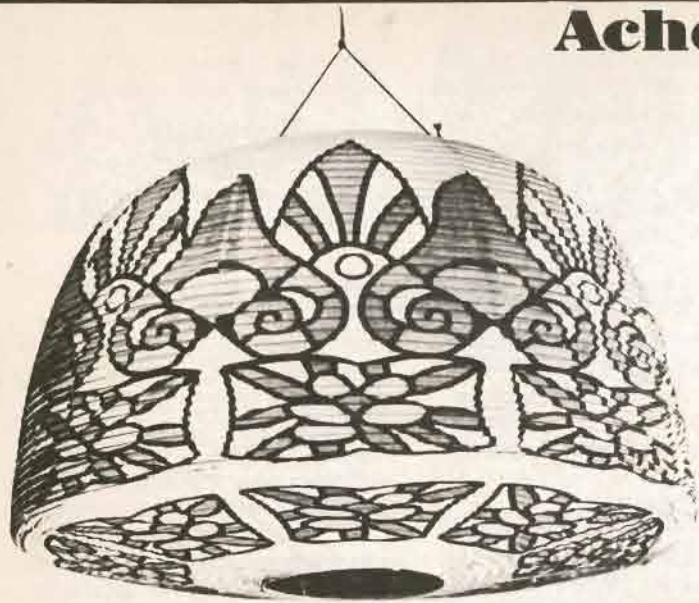
situation présente risque de déboucher à plus ou moins longue échéance sur de nouveaux et dangereux affrontements.

La prolongation du conflit ne peut qu'aggraver chaque jour davantage la violence sous toutes les formes, les atteintes à la dignité humaine, le chauvinisme et les haines raciales.

La négociation préconisée par les Nations Unies doit s'engager sans tarder. Elle devra, pour aboutir, assurer l'intégrité de tous les pays du Proche-Orient sur la base de la reconnaissance et de la sécurité de l'Etat d'Israël ainsi que de l'existence du fait national palestinien, que les récents événements sanglants de Jordanie ont encore contribué à mettre en évidence.

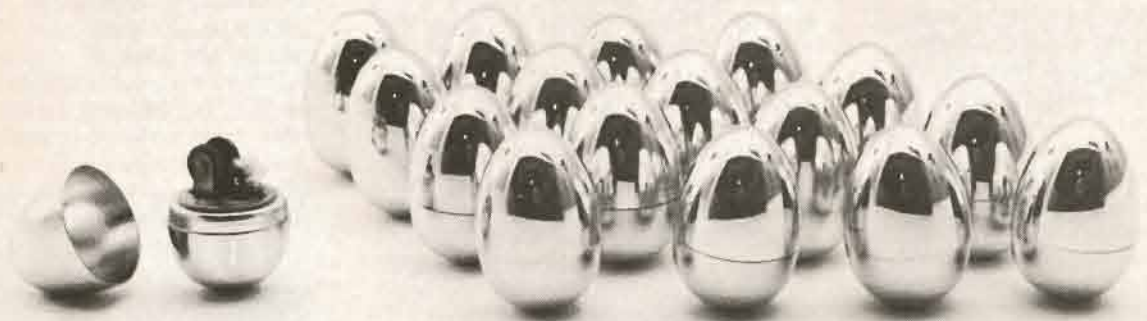
Le M.R.A.P. en appelle à l'opinion publique pour que s'affirme auprès de tous les gouvernements concernés, en particulier ceux des grandes puissances, la volonté de voir mettre en œuvre rapidement une solution juste et durable du conflit.

Achetez vos cadeaux de fin d'année au M.R.A.P.



DU 5 décembre au 4 janvier, vous pourrez choisir au siège du M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, les cadeaux que vous destinez à vos amis et à vos proches : bijoux, poteries, posters, lanternes, briquets, cendriers, gadgets divers, livres, disques, etc.

Vous ferez ainsi « d'une pierre deux coups » : vous offrirez des objets de bon goût à des prix sans concurrence, et vous aiderez le M.R.A.P.



seule voie pour apporter une contribution originale et valable à l'entreprise de compréhension et de fraternité à laquelle l'O.N.U. convie les peuples.

Le M.R.A.P. tout entier multipliera ses efforts au cours de cette année. Nous l'ouvrons par un numéro spécial de « Droit et Liberté », destiné à une diffusion massive dans les réunions et manifestations qui auront lieu du début à la fin 1971. Nous aurons à cœur d'organiser l'action à travers tout le pays, en renforçant constamment l'assise et les structures de notre Mouvement par la collecte d'adhésions, d'abonnements, la création de comités locaux. Mais, soulignons-le, l'Année internationale ne concerne pas uniquement le M.R.A.P.

L'appel de l'O.N.U. s'adresse à la fois aux Etats, aux institutions spécialisées, aux organisations régionales, aux organisations non gouvernementales. L'ampleur et la diversité des dispositions qui seront prises en France dépendront pour une part décisive du concours qu'apporteront les pouvoirs publics à l'Année

internationale. Le gouvernement, les grands organes d'information, les municipalités et l'ensemble des élus, ont un rôle de premier plan à jouer, de même que les syndicats, les Eglises, les associations les plus variées, les enseignants, les jeunes... Tous peuvent et doivent concourir à ce que la lutte contre les préjugés raciaux et leurs effets funestes, la nécessaire compréhension inter-ethnique, chez nous et dans le monde, deviennent, en cette année, pour le plus grand nombre, l'objet d'une attention sincère et d'une féconde activité. D'ores et déjà, il faut se féliciter de la décision prise par le Pape Paul VI de donner pour thème, le 1^{er} janvier, à la Journée mondiale de la Paix : « **Tout homme est mon frère** ».

Ces 365 journées dédiées à l'amélioration des rapports entre les hommes, par delà leurs différences et les frontières nous savons bien qu'elles ne suffiront pas à faire disparaître le racisme.

Il y a un climat à créer. Que chacun y mette du sien.

Mise au point

Le compte-rendu de l'enquête réalisée à Aubenas par des lycéens de 3^e, que nous avons publié dans le dernier numéro de « Droit et Liberté » (pages 37 et 38), nous avait bien été envoyé, comme nous l'avons indiqué par notre ami Michel Barlow, joint à d'autres documents témoignant de sa propre action contre les préjugés raciaux. Mais il nous précise que la réalisation de l'enquête est due à l'initiative de son collègue M. Claude Moulas, lui aussi militant actif à Aubenas. C'est très volontiers que nous portons cette mise au point à la connaissance de nos lecteurs.

PETITES ANNONCES

Jeune Africain, 28 ans, célibataire, résidant à Paris, aimerait visiter en province ou banlieue pendant les week-ends, des familles désireuses de le recevoir.

Ecrire au journal qui transmettra.

SACHEZ QUE...

● Le président Pierre Paraf représentait le M.R.A.P. à la cérémonie commémorative en hommage aux victimes de la déportation, le dimanche 27 septembre, à la Synagogue de la rue de la Victoire, à Paris. Il a pris la parole à l'assemblée annuelle des Amis de la Presse Nouvelle, qui a eu lieu à l'Hôtel Moderne les 24 et 25 octobre.

● Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P. a pris la parole, le 3 octobre à la soirée organisée à l'Hôtel Moderne par la société mutualiste des Amis de Censtochow.

● Dans une lettre à « L'Equipe », Albert Lévy proteste, au nom du M.R.A.P., contre la série d'articles consacrée par ce journal à l'Afrique du Sud (voir p. 10) et propose la publication d'une mise au point donnant une vision plus objective du pays de l'apartheid.

● Au cours d'une assemblée des travailleurs immigrés organisée à l'usine Renault par le syndicat C.G.T., le film « Le mandat », de Sambéné Ousmane a été projeté. Sally N'Dongo, secrétaire national du M.R.A.P. a participé au débat.

● Le ciné-club de la Caisse d'allocation vieillesse, à Paris, a présenté, le 6 octobre, le film tchèque « Commerce dans la Grand-rue ». Le débat était animé par Albert Lévy, secrétaire national du M.R.A.P.

● Le comité de la Moselle du M.R.A.P. exprime dans un communiqué son émotion à la suite du voyage de M. Pierre Mesmer, député de ce département, en Afrique du Sud.

● Nos amis de Haute-Savoie, sous l'impulsion de Francis Angelloz, en collaboration avec diverses associations, poursuivent leur action d'information sur le racisme, en préparant la Journée mondiale de la paix (1^{er} janvier) et l'Année internationale contre le racisme.

● Le comité du M.R.A.P. des Bouches-du-Rhône vient de lancer un appel aux enseignants éducateurs et parents, en vue de l'organisation d'assises locales sur le thème : « L'enfant et le racisme ».

Rencontre à Lille sur les problèmes des travailleurs immigrés

A l'initiative du comité du M.R.A.P. du Nord, une rencontre qui s'est tenue le 10 octobre à Lille a permis de rassembler une trentaine de représentants d'associations se consacrant au soutien des travailleurs immigrés, de mouvements de jeunesse et de groupements éducatifs culturels et populaires : ainsi le Service social nord-africain, le Comité de liaison de Lille pour le Tiers-Monde, l'Aumônerie catholique des immigrants, Accueil et promotion des étrangers, le Foyer sénégalais de Roubaix, le Conseil des jeunes de Roubaix, la Maison des jeunes et de la culture des Orions (Tourcoing), le Foyer des jeunes travailleurs de Roubaix, etc.

Les participants ont particulièrement examiné les problèmes d'alphabétisation et de scolarisation et ont décidé, après ce premier contact, de se retrouver pour mieux coordonner leurs actions futures. M^{re} Fred Hermantin, secrétaire national du M.R.A.P., participait aux débats.

CE MOIS-CI...

Jeudi 5 novembre, à 20 heures, projection du film « Etranges Etrangers » et débat avec Joby Fanon, membre du Bureau national du M.R.A.P., à la Faculté de médecine, C.H.U. Pitié-Salpêtrière.

Jeudi 12 novembre, à 20 h 30, au Foyer des jeunes travailleurs d'Epinaux-sur-Seine, projection du film « Derrière la Fenêtre ». Débat sur le racisme, avec Alain Gausse, membre du Bureau national du M.R.A.P.

Mercredi 18 novembre, à 21 heures, au centre administratif de Montrouge, le M.R.A.P. et différentes autres organisations, l'U.F.C.S., la C.F.D.T., les communautés protestantes et catholiques, les scouts, etc. organisent une soirée d'infor-

mation avec projection de film, animée par le professeur René Dumont.

Colloque sur les enfants d'immigrés

Le comité du M.R.A.P. de Nanterre organise, avec le concours du C.L.E.P.R. (Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux), un colloque consacré aux problèmes des enfants immigrés.

Il aura lieu le samedi 5 décembre à 15 heures, salle de la Coopérative (face à la mairie de Nanterre. Terminus de l'autobus 157.

Pour tous renseignements, s'adresser au M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris-2^e.

NOTRE CARNET

Edmond Michelet

Edmond Michelet, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, est décédé le 9 octobre dernier.

En 1940, Edmond Michelet avait adhéré au mouvement de résistance « Liberté ». Chef régional de « Combat » puis du M.U.R. (Mouvements Unis de la Résistance), il est arrêté par la Gestapo en janvier 1943. Au camp de Dachau, il représente les déportés français au Comité clandestin.

Pendant la guerre d'Algérie, Edmond Michelet avait dénoncé les exactions commises par les forces de l'ordre (il fut le président de France-Algérie, organisation fondée après la guerre d'Algérie).

Ami du M.R.A.P., Edmond Michelet écrivait dans le numéro 258 de « Droit & Liberté » : « Il faudra bien finir par se rendre compte que l'incitation à la haine raciale, avec les conséquences que l'on connaît, n'est ni plus ni moins qu'un appel au vice. Et parfois au crime. »

Edouard Daladier

Retiré depuis quelques années de la vie politique, Edouard Daladier a disparu.

Ses actions politiques — après avoir été l'un des leaders du Front populaire, il signa les accords de Munich — avaient été diversement appréciées.

Devenu président d'honneur du Parti radical, Edouard Daladier participait, le 31 mai 1965, à la Journée nationale contre le racisme et l'antisémitisme. Commentant le décret-loi du 20 avril 1939, adopté par son gouvernement pour réprimer l'antisémitisme et le racisme, il reconnaissait la nécessité d'améliorer la législation antiraciste en France, appelant à s'unir pour une nouvelle « croisade de la liberté humaine », comme au temps de l'Affaire Dreyfus.

Sangène

BAS-SLIP COMBINÉ

Sangène

ELASTIQUE
INDEMAILLABLE

ou
MAILLE LISSE
EXTRA-SOUPLE

Sangène

à partir de
5 frs

Imprimé en Belgique
Distribution : Sangène - Merci : NS. Bouly, 71, rue de Provence, Paris-9^e -
Tél. : 744-67-59.

Daly



Vêtements de Peau

508.13.67

8, Rue de Braque PARIS 3^e
R. C. SEINE 63 B 3441

LES ÉDITIONS DU PAVILLON

Directeur-gérant : Roger MARIA
5, rue Rollin, PARIS-5^e - Tél. : 326-84-29

Vient de paraître :

Gilles PERRAULT (auteur de « L'Orchestre rouge »)
Du service secret au gouvernement invisible... 7,50 F

Roger SOMVILLE
Pour le réalisme - Un peintre s'interroge..... 28 F

Louis SIMON
A la découverte de Han Ryner - L'homme -
La pensée - L'œuvre.
Préface de Jean Rostand, de l'Académie française..14,50 F

Henri PERRODO-LE-MOYNE et Claude LAILLET
Napoléon devant les religions
Précédé d'une introduction de Jean Savant sur Napoléon
et l'Eglise 17 F

Suzanne ARLET
Le Visage (Poèmes)
Préface de Jean Queval 14 F

LE PAVILLON - ROGER MARIA ÉDITEUR assure
désormais la publication de la revue ACTION POÉTIQUE
Vient de paraître le n° 44 (automne 1970) 9 F

Vente aux libraires : ODEON-DIFFUSION, 24, rue Racine, PARIS-6^e

Gudule



DROIT ET LIBERTE - N° 297 - NOVEMBRE 1970



Catalogue
et liste
des dépositaires
sur demande
à Rainett
B.P. 233-02
Paris B.P.



RAINETT

PARIS